



Mémoire d'Entente
sur la Conservation des Oiseaux de Proie
Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie

Distr: Général
UNEP/CMS/Raptors/TAG1/Report

29 octobre 2014

Original: Anglais

Rapport de la première réunion
du Groupe consultatif technique du MdE Rapaces



20 – 23 janvier 2014
Édimbourg, Écosse



Memorandum of Understanding on the Conservation of Migratory Birds of Prey in Africa and Eurasia

Convention on Migratory Species Office - Abu Dhabi • United Nations Environment Programme
c/o Environment Agency - Abu Dhabi • PO Box 45553 • Abu Dhabi • United Arab Emirates
T +971 2 6934 437 • F +971 2 4997 252 • cmsoffice.ae@cms.int • www.cms.int/raptors



Sommaire

Résumé.....	2
1. Allocutions de bienvenue et présentations	4
2. Élection des membres du Bureau.....	5
3. Adoption de l'ordre du jour.....	6
4. Contexte	6
5. Approche et méthodes de travail.....	8
6. Examen des tâches identifiées par les Signataires	8
6.1 Activité 1 : Amélioration de la protection	8
6.2 Activité 2 : Protection et/ou gestion des sites importants et des voies de migration.....	11
6.3 Activité 3 : Infrastructures liées aux énergies renouvelables, lignes électriques et persécution	13
6.4 Activité 4 : Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et mesures nécessaires à leur conservation	18
6.5 Activité 5 : Orientation – Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et mesures correctives appropriées	20
6.6 Activité 6 : Reporting - Mesures de soutien.....	23
6.7 Activité 7 : Tâches supplémentaires - Enjeux émergents et analyse prospective.....	25
7. Hiérarchisation des tâches	28
8. Élaboration du plan de travail du TAG pour 2014-2015	32
9. Attribution des tâches et délais	33
10. Session de formation sur l'espace de travail en ligne	33
11. Clôture de la réunion	33
Annexe I : Liste des participants.....	34
Annexe II : Actions TAG1	37

Résumé

Accueillie à Édimbourg par le Gouvernement écossais, avec le soutien du ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra), au nom du Gouvernement britannique, la première réunion du Groupe consultatif technique (TAG - Technical Advisory Group) du MdE Rapaces de la CMS a rassemblé treize membres du TAG et neuf observateurs (voir la liste des participants en annexe I). Le Professeur Des Thompson (Région Europe) a été élu Président du TAG à l'unanimité, et le Dr Salim Javed (Moyen-Orient et Afrique du Nord) a été élu Vice-Président.

En 2013, les noms des candidats pour le TAG ont été soumis à l'Unité de coordination par les Signataires du MdE Rapaces. Un processus de sélection, supervisé par M. Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la CMS, a été mené conformément à la procédure convenue lors de la 1^{ère} Réunion des Signataires (MOS1), tenue en décembre 2012. Le résultat a permis de mettre en place un TAG intérimaire composé de 10 représentants régionaux, 5 experts, et une scientifique de BirdLife International (autorité de référence pour la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux). Ce Groupe fonctionnera jusqu'à la 2^{ème} Réunion des Signataires (MoS2) du MdE Rapaces qui doit se tenir à la fin de 2015.

L'objectif général du TAG est de soutenir et d'aider les Signataires dans la mise en œuvre effective du MdE Rapaces, ce qui inclut : apporter des conseils d'experts et des informations, et formuler des recommandations ; analyser les avis et évaluations scientifiques, et formuler des recommandations (en particulier sur les annexes du MdE) ; fournir des commentaires sur les propositions techniques de modification du texte du MdE ; et exécuter toute autre tâche demandée par la Réunion des Signataires.

Au cours de la réunion du TAG, les membres ont discuté et convenu de leurs méthodes de travail ; examiné, hiérarchisé et attribué les tâches déléguées au TAG par les Signataires lors de la MOS1 ; défini des délais ; et ébauché un plan de travail 2014-2015 qui couvre les sept domaines d'activité clés suivants :

- Activité 1 – MdE : Amélioration de la protection ;
- Activité 2 – Menaces : Protection et/ou gestion des sites importants et des voies de migration ;
- Activité 3 – Menaces : Lignes électriques, infrastructures liées aux énergies renouvelables, abattage illégal et empoisonnement ;
- Activité 4 – Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et mesures nécessaires à leur conservation ;
- Activité 5 – Orientation : Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et mesures correctives appropriées ;
- Activité 6 – Reporting : Mesures de soutien ;
- Activité 7 – Analyse prospective et enjeux émergents.

Huit groupes de travail ont été constitués autour de tâches principales :

- Amélioration de la protection : dirigé par Vicky Jones ;
- Sites importants : dirigé par Vicky Jones ;
- Lignes électriques et infrastructures liées aux énergies renouvelables : dirigé conjointement par Munir Virani et Nicola Crockford ;
- Abattage illégal : dirigé conjointement par Charles Musyoki Mutua et Nicola Crockford ;
- Empoisonnement : dirigé conjointement par Vibhu Prakash et Andre Botha ;
- Sensibilisation : dirigé conjointement par Mátyás Prommer et Andre Botha ;
- Suivi et recherche : dirigé conjointement par Jari Valkama et David Stroud ;
- Reporting et soutien : dirigé conjointement par Øystein Størkersen, Salim Javed et Des Thompson.

Vingt-six actions clés ont émergé de la réunion et sont énumérées à l'annexe II.

Enfin, les membres du TAG ont suivi une session de formation sur l'utilisation de l'espace de travail en ligne du MdE Rapaces, un outil électronique qui constituera une plate-forme pour leur travail intersession. Il a été convenu que la deuxième réunion du TAG aura lieu au premier trimestre de 2015.

1. Allocutions de bienvenue et présentations

1. Nick P. Williams (Administrateur de programme pour le MdE Rapaces de la CMS) invite Hugh Dignon, représentant du Gouvernement écossais, à ouvrir la réunion.
2. M. Dignon déclare que l'Écosse est fière, à juste titre, de son rôle dans le développement initial du MdE, et qu'elle est heureuse de pouvoir accueillir la première réunion du Groupe consultatif technique (TAG - Technical Advisory Group). La conservation des rapaces constitue un élément majeur des travaux sur la biodiversité en Écosse, tant de la part du Gouvernement et de ses agences, que du secteur bénévole, avec des contributions significatives de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) et du British Trust for Ornithology (BTO), parmi d'autres. On peut ainsi noter plusieurs succès, et notamment la réintroduction du Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) et du Milan royal (*Milvus milvus*). Des problèmes persistent toutefois avec la destruction illégale des rapaces, issue en partie de conflits avec des éleveurs et des gestionnaires de territoires gérés en faveur du gibier à plumes. Le Gouvernement écossais, le Scottish Natural Heritage (SNH) et les services de police travaillent ensemble pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, à travers une législation plus robuste et une application plus stricte. L'observation de la faune sauvage est un secteur clé de l'industrie du tourisme, et il existe un profond soutien du public pour la conservation de la nature. Un sondage récent a conduit à la reconnaissance de l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) comme étant l'animal le plus populaire de l'Écosse.
3. M. Williams exprime ses remerciements à M. Dignon et au Professeur Des Thompson du Scottish Natural Heritage pour leur soutien et pour l'accueil de la réunion. Le Gouvernement britannique a également contribué financièrement à travers le ministère de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (Defra - Department for Environment, Food and Rural Affairs).
4. Un message vidéo de Bradnee Chambers (Secrétaire exécutif de la CMS) est diffusé à la réunion. Dans son message, M. Chambers reconnaît l'importance du MdE Rapaces au sein de la Famille CMS, et la nécessité de fonder les décisions sur les meilleures données scientifiques disponibles.
5. La première réunion du TAG est une nouvelle étape importante pour le MdE Rapaces. Il n'existe aucune disposition pour la création d'un organe consultatif dans le texte du MdE, mais il était devenu évident que l'Unité de coordination seule ne pouvait pas fournir aux Signataires le soutien technique dont ils avaient besoin. Les membres du TAG ont maintenant l'occasion de se rencontrer et d'établir des liens avec un certain nombre d'observateurs clés. Ils peuvent également échanger des informations et bénéficieront d'une démonstration en direct de l'espace de travail en ligne, une initiative développée par l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et qui est maintenant partagée par l'ensemble de la Famille CMS, y compris le MdE Rapaces.
6. Stuart Housden (Directeur, RSPB Écosse) est présenté. Il dirige une équipe de 300 personnes, qui est responsable de la gestion de plusieurs milliers d'hectares en Écosse. Il présente quelques-unes des difficultés rencontrées par son organisation et la situation de certaines espèces clés en Écosse. Les professionnels de la conservation connaissent bien le comportement migratoire des rapaces en Écosse, et des ouvrages faisant autorité ont été publiés par des experts de renom tels que Martin Bijleveld et Karel Voous. Il est estimé de manière fiable que les populations de certaines espèces sont actuellement réduites à 1% de leur taille d'il y a 150 ans. Les principales menaces identifiées sont les goulots migratoires, les infrastructures liées aux énergies renouvelables, le changement climatique et les conditions météorologiques extrêmes, ainsi que la raréfaction des proies et la perte d'habitats en raison de l'agriculture et du développement.
7. En Écosse, les ONG sont prêtes à coopérer avec le Gouvernement et ses agences, et elles accueillent favorablement le fait que le MdE soit maintenant opérationnel. Les ONG écossaises, avec

leurs réseaux internationaux, sont souvent bien placées pour fournir au Gouvernement les données dont il a besoin. Dans d'autres pays, BirdLife International peut être en mesure d'apporter son appui lorsque les ONG manquent de ressources. En plus de son travail sur le terrain, la RSPB fait également pression sur le Gouvernement pour s'assurer que la cause de la conservation est entendue au milieu de divers intérêts contradictoires. Dans l'ensemble du Royaume-Uni, les principales ONG, et notamment le BTO, le Scottish Raptor Monitoring Scheme, le Rare Bird Breeding Panel et le Scottish Ornithological Club, sont diversement impliquées dans les enquêtes, les suivis, la recherche diagnostique et la sensibilisation.

8. La population de Milan royal (*Milvus milvus*) a été réduite à un très petit nombre de couples reproducteurs subsistant au centre du Pays de Galles, mais elle compte à présent 1600 couples nicheurs au Royaume-Uni. De même, le Pygargue à queue blanche (*Haliaeetus albicilla*) compte maintenant jusqu'à 60 couples. Le Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) a disparu en Écosse en 1916 (et dès la fin du XIX^e siècle en Angleterre) en raison des collectionneurs d'œufs et de spécimens naturalisés ainsi que des conflits avec les pêcheurs, mais il s'est naturellement rétabli dans les années 1950. Cela montre l'importance d'avoir le soutien du public. Lorsque l'emplacement d'un nid de Balbuzard dans le Speyside est rendu public, plus de 17 000 personnes viennent le voir. Il y a maintenant 200 couples nicheurs en Écosse et le marquage a montré qu'ils migrent en Afrique de l'Ouest après la reproduction. La situation du Busard Saint-Martin est bien sûr préoccupante, car il a disparu du nord de l'Angleterre et aucune tentative de nidification n'a réussi en 2013. L'espèce est persécutée (avec une baisse de 21 % depuis le début du siècle), et un individu connu sous le nom de *Bowland Betty* a été suivi depuis le Lancashire à travers la frontière écossaise jusqu'aux Highlands avant qu'il ne soit empoisonné. Un partenariat établi à Langholm Moor a montré qu'une alimentation de diversion pour attirer les busards loin de poussins de Lagopède d'Écosse était efficace, mais les propriétaires des terres semblent encore hésiter à adopter cette pratique. En ce qui concerne les migrateurs, certains oiseaux passent l'hiver en Écosse tandis que d'autres y nichent puis partent vers des cieux plus cléments.

9. L'efficacité de la campagne de sensibilisation du public peut être illustrée par le cas du Faucon de l'Amour (*Falco amurensis*) au Nagaland, en Inde. Cette espèce niche dans le nord-est de la Chine et passe l'hiver en Afrique du Sud, en passant par l'Inde au cours de la migration. Il a été constaté que les oiseaux étaient capturés au filet par milliers, mais le piégeage a été arrêté grâce à la pression exercée - notamment par la CMS – sur les autorités indiennes.

10. En principe, la RSPB appuie le développement des énergies renouvelables et la construction de parcs éoliens, à condition que les emplacements choisis soient cohérents.

11. L'Inde a aussi assisté à un effondrement soudain de ses effectifs de vautours - le Vautour chaugoun (*Gyps bengalensis*) ayant diminué de plus de 95 % au cours des dernières années. Trois années de recherche ont révélé que le diclofénac utilisé à des fins vétérinaires pour les bovins était la cause de ce déclin. Le médicament a alors été interdit en Inde, au Pakistan et au Népal, et a été remplacé par le méloxicam. Les effectifs de vautours ont légèrement augmenté mais ne se rapprochent nulle part des niveaux historiques.

2. Élection des membres du Bureau

12. M. Williams sollicite des candidatures pour les postes de président et vice-président du TAG. Mohammed Shobrak (expert - Arabie Saoudite) propose la candidature de Des Thompson (représentant de l'Europe - Royaume-Uni). Cette proposition est appuyée et approuvée par l'assemblée. Munir Virani (expert - Kenya) propose Salim Javed (représentant du Moyen-Orient et Afrique du Nord - Émirats Arabes Unis). Cette proposition est également appuyée et approuvée par l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

13. Le Président invite M. Williams à présenter l'ordre du jour. Il y a suffisamment de flexibilité dans l'agenda pour permettre les interventions des participants. Mátyás Prommer (représentant de l'Europe - Hongrie) et Nicola Crockford (représentante de BirdLife International - Royaume-Uni) font déjà part de leur désir de soulever des questions complémentaires. L'ordre du jour est adopté.

4. Contexte

14. Borja Heredia (Secrétariat de la CMS) présente l'histoire et le rôle de la CMS. Il souligne que la Convention dispose d'une définition du terme « migration » qui prend en compte des facteurs politiques et écologiques. Les espèces inscrites aux annexes de la Convention comprennent des oiseaux, des mammifères terrestres et aquatiques, des reptiles, des poissons et un insecte. La Convention a été négociée après la reconnaissance de la nécessité de se doter d'un instrument international pour la conservation des espèces migratrices lors de la Conférence de Stockholm de 1972 portant sur l'homme et l'environnement. La Convention compte à présent 119 Parties, et d'autres adhésions sont prévues. Par ailleurs, les pays qui ne sont pas Parties à la Convention peuvent toutefois signer les accords et mémorandums d'ententes (MdE) distincts. L'Afrique et l'Europe ont la plus forte représentation au sein des Parties, alors qu'il existe des lacunes en Asie ainsi qu'en Amérique du Nord et en Amérique centrale. Les secrétariats de la Convention et de trois accords régionaux sont basés à Bonn, certains bureaux sont basés à Abou Dhabi et Bangkok, et des administrateurs sont en poste à Washington DC et à Apia aux Samoa.

15. Les principaux organes de la Convention sont la Conférence des Parties (COP) qui se réunit tous les trois ans, le Comité permanent et le Conseil scientifique. La Convention a deux annexes, l'Annexe I pour les espèces menacées et l'Annexe II pour les espèces qui pourraient bénéficier de la coopération internationale. Des espèces peuvent être inscrites ou retirées des annexes lors de la Conférence des Parties.

16. Sous les auspices de la CMS, sept accords et dix-neuf MdE ont été élaborés. La Convention mène actuellement une réflexion sur la meilleure façon de procéder à l'administration des MdE.

17. La CMS ne fonctionne pas de manière isolée. Elle fait partie du Groupe de liaison sur la biodiversité, et le Président de son Conseil scientifique est membre du CSAB (Chairs of the Scientific Advisory Bodies), un groupe composé des présidents des organes consultatifs scientifiques des AEM relatifs à la biodiversité. La CMS collabore avec un large éventail d'autres organisations, incluant les ONG internationales et les AEM, les relations étant le plus souvent formalisées à travers des programmes conjoints et des mémorandums de coopération.

18. Suite à la 10^e Conférence des Parties (COP10) tenue à Bergen, en Norvège, en 2011, les activités de la Convention les plus pertinentes pour le MdE Rapaces sont les travaux sur les voies de migration, l'électrocution, la taxonomie, l'empoisonnement, les oiseaux terrestres et le Groupe de travail sur le Faucon sacré.

19. M. Williams décrit ensuite l'histoire du MdE Rapaces. En tant que MdE, cet instrument n'est pas juridiquement contraignant mais est souple et relativement peu bureaucratique, puisque les pays peuvent le signer sans avoir à le ratifier formellement. Le MdE est également ouvert aux pays qui ne sont pas Parties à la Convention. Il a principalement pour rôle de diffuser les bonnes pratiques, d'encourager la coopération internationale et de tirer des leçons des expériences passées.

20. Le MdE est entré en vigueur en novembre 2008 et n'est donc opérationnel que depuis cinq ans seulement. L'idée initiale de créer un instrument pour les rapaces est apparue en 2002 et a commencé à être développée suite à la 6^e Conférence mondiale sur les rapaces diurnes et nocturnes

tenue en mai 2003 à Budapest, en Hongrie. Les Gouvernements du Royaume-Uni et des Émirats arabes unis ont mené les négociations, et après des progrès considérables réalisés lors de la rencontre de Loch Lomond en 2007, le texte du MdE a été convenu lors d'une deuxième réunion de négociation tenue à Abou Dhabi l'année suivante. Une Unité de coordination a été établie à Abou Dhabi, grâce à l'appui généreux de l'Agence pour l'environnement - Abou Dhabi, au nom du Gouvernement des Émirats arabes unis.

21. Le MdE couvre 76 espèces réparties en trois catégories en fonction du niveau de menace, et couvre également des sites critiques importants pour les rapaces migrateurs. Parmi les 132 États et Territoires de l'aire de répartition, 46 ont déjà signé le MdE, ainsi que trois organisations en tant que Partenaires coopérants, à savoir la CMS, BirdLife International et l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des oiseaux de proie. Il est également possible pour les ONG nationales de contribuer davantage aux travaux du MdE. L'Unité de coordination continuera à se concentrer sur les aspects internationaux, mais le Président suggère la mise en place d'une alliance des « Amis du MdE Rapaces », comme moyen d'ouvrir les portes, de sensibiliser et de mobiliser des financements, et de permettre à d'autres groupes intéressés de s'engager dans le MdE et de contribuer à ses travaux. Les efforts pour recruter davantage de Signataires continueront dans la perspective de la Conférence des Parties à la CMS en novembre 2014.

22. Les principales dispositions du MdE comprennent un Plan d'action qui identifie une série d'activités devant être entreprises par les Signataires, telles que l'élaboration de stratégies nationales et régionales de conservation des rapaces et, dans certains cas, l'amélioration de leur protection juridique. Alors que le MdE n'est pas juridiquement contraignant, les Signataires sont encouragés par l'Unité de coordination à intégrer des activités de conservation des rapaces dans leurs Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) en cours d'élaboration, au titre de la Convention sur la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi.

23. L'Unité de coordination a fait des efforts considérables pour établir des contacts au-delà des seuls Signataires, avec les ministères et organismes responsables dans tous les États de l'aire de répartition, et a également élargi les perspectives en approchant des points focaux de la CMS, de la CDB et de la CITES. Des lignes directrices pour les stratégies régionales ont été élaborées et publiées ; et le Groupe de travail sur le Faucon sacré a été mis en place par la COP10 de la CMS. La 1^{ère} Réunion des Signataires (MOS1) a eu lieu à Abou Dhabi en décembre 2012, et le TAG a alors été créé et ses termes de référence ont été agréés. Les Signataires ont par la suite présenté des candidatures à l'Unité de coordination. Les membres du TAG ont été sélectionnés par un jury composé du Secrétaire exécutif de la CMS (Bradnee Chambers), du Coordinateur exécutif du Bureau de la CMS à Abou Dhabi (Lyle Glowka), du Président de la 1^{ère} Réunion des Signataires du MdE Rapaces (Colin Galbraith) et de M. Williams.

24. Les autres domaines d'activité comprennent la rédaction du Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (*Falco concolor*), des travaux sur le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) en association avec le partenaire de BirdLife en Bulgarie, et la collaboration avec la CMS et d'autres partenaires pour faire face aux menaces telles que l'électrocution, l'empoisonnement et l'abattage illégal des rapaces. M. Williams a codirigé une mission technique au Nagaland pour enquêter sur le piégeage des Faucons de l'Amour. Avec la coopération des autorités nationales et régionales en Inde, et grâce à la participation des collectivités locales, les prélèvements ont été arrêtés.

25. M. Javed adresse sa reconnaissance à M. Williams et à son équipe pour avoir réactivé le MdE dans un délai si court après une interruption due à la vacance du poste d'administrateur de programme.

Action TAG1-1 : Examiner la possibilité d'établir dans le futur une alliance des « Amis du MdE Rapaces » avec l'objectif de permettre aux groupes intéressés de coopérer avec le MdE et de contribuer à ses travaux.

5. Approche et méthodes de travail

26. M. Williams explique les buts et objectifs du TAG. La 1^{ère} Réunion des Signataires a adopté le mandat comprenant les détails de sa composition, à savoir 10 représentants régionaux, 5 experts ainsi que BirdLife International (autorité de référence pour la Liste rouge de l'UICN pour les oiseaux). Les membres du TAG intérimaire initial ont un mandat de deux ans prenant fin à la MoS2. Ils travaillent principalement grâce à des dispositifs de communication à distance, pour des raisons de coût et d'efficacité, mais il est prévu qu'une deuxième réunion ait lieu au moins six mois avant la MoS2, si les ressources le permettent. Les principales tâches du TAG sont de fournir des conseils techniques aux Signataires, de formuler des recommandations sur diverses questions telles que la manière de traiter les principales menaces pesant sur les rapaces, et d'entreprendre une analyse prospective des questions nouvelles et émergentes qui ne sont pas couvertes par le mandat actuel.

27. M. Stroud (observateur de l'AEWA & Royaume-Uni) déclare que le TAG peut tirer des leçons de l'expérience des organes consultatifs équivalents d'autres AEM, qui se réunissent deux fois durant la période triennale, soit une fois au début de la planification des activités, et une nouvelle fois à la fin pour conclure les actions avant d'en rendre compte aux Parties/Signataires. Le reste du temps, ces organes travaillent à distance; la téléconférence et l'utilisation des applications de communication en ligne étant des moyens efficaces pour maintenir la dynamique. La présente réunion est une occasion unique qui permet au TAG de planifier son travail. Un modèle type a été préparé à cet effet, et est disponible dans les documents de séance. Le MdE devra tendre vers un programme de travail consolidé, avec des liens vers les activités d'autres instruments de la CMS, tels que le Groupe de travail sur la réduction de l'empoisonnement, afin d'en renforcer l'efficacité. Il faudra également prêter attention à la mise en forme des résultats pour des publics spécifiques tels que les Signataires, les décideurs au sein des gouvernements et ailleurs, les praticiens de la conservation et le grand public. Toutefois, des solutions ayant fonctionné dans certaines régions peuvent ne pas toujours être transférables à d'autres situations car la zone du MdE est vaste et variée, ainsi des approches ou des résultats divers peuvent être nécessaires pour répondre à un problème particulier.

28. Il est suggéré que, pour chaque tâche, un membre ressource soit identifié pour en prendre le leadership, et que certaines tâches soient regroupées et confiées à un sous-groupe plus important. Des questions plus complexes pourront nécessiter la contribution d'experts extérieurs ou, lorsque des ressources sont disponibles, être confiées à des consultants.

Action TAG1-2 : Adopter un modèle de document de suivi des tâches (TTD - Task Tracking Document) permettant d'organiser et de planifier les tâches du TAG ; et identifier les groupes de travail et un membre chargé de diriger chaque tâche.

6. Examen des tâches identifiées par les Signataires

29. Le Président présente le prochain point de l'ordre du jour qui est divisé en sous-thèmes. M. Williams suggère qu'une personne ressource soit identifiée pour chaque activité.

6.1 Activité 1 : Amélioration de la protection

30. Vicky Jones (représentante de BirdLife International) explique qu'une justification scientifique a été présentée à la MoS1, s'appuyant sur l'actualisation des données sur lesquelles le

MdE Rapaces avait été basé en 2005. L'information est issue des données de BirdLife sur les espèces, contenues dans le Service d'information sur les espèces de l'UICN et dans la base de données mondiale sur les oiseaux, qui sont régulièrement actualisées. Il est important de noter que BLI utilise une définition de la « migration » différente de celle de la CMS, uniquement liée à des facteurs écologiques et ne faisant aucune référence aux frontières géopolitiques. Dans le cadre de cette mise à jour, des changements du nombre d'espèces couvertes ont été proposés, et des amendements à la nomenclature taxonomique ont été suggérés, avec la fusion du Milan brun (*Milvus lineatus*) et du Milan noir (*Milvus migrans*), et la modification du nom scientifique du Harfang des neiges (*Nyctea scandiaca* devenant *Bubo scandiacus*) et de l'Aigle montagnard (*Spizaetus nipalensis* devenant *Nisaetus nipalensis*). Parmi les espèces inscrites à l'Annexe 1 du MdE Rapaces, 41 % présentent une tendance à la baisse de leur population mondiale, et Mme Jones donne également des éléments de comparaison de l'état des rapaces migrateurs par rapport à l'ensemble des oiseaux migrateurs et à l'ensemble des rapaces.

31. M. Williams déclare que les modifications des inscriptions des espèces et le traitement de la taxonomie sont exactement le type de questions pour lesquelles le TAG a été mis en place. Il rappelle qu'une réunion d'un Groupe de travail ad hoc sur la taxonomie des oiseaux a eu lieu lors de la réunion stratégique et de planification du Conseil scientifique de la CMS en octobre 2013 à Formia, en Italie, à l'occasion de laquelle des solutions adaptées à toute la Famille CMS ont été recherchées. M. Heredia fait état des efforts d'harmonisation de la taxonomie des oiseaux entre les AEM et la Famille CMS. M. Heredia explique que la référence utilisée actuellement par la CMS est issue de Sibley & Monroe, et qu'une recommandation sera faite à la COP11 sur la référence à utiliser à l'avenir. BirdLife International est sur le point de publier une nouvelle référence taxonomique et examine les conséquences des modifications. Il est souhaitable d'avoir un certain degré de stabilité et de ne pas changer constamment de noms taxonomiques. M. Shobrak souligne l'importance de l'utilisation de noms communs anglais cohérents ainsi que de noms taxonomiques reconnus. M. Williams déclare que la décision de la COP aidera à éclairer le débat lors de la MoS2 l'année prochaine.

32. Øystein Størkersen (observateur de la Norvège) demande quelle est la référence actuellement utilisée par le MdE, et exprime des inquiétudes au sujet de l'approche adoptée qui n'est pas coordonnée et qui pourrait conduire à ce qu'un mélange de différentes références soit adopté par la Famille CMS. M. Williams déclare que le MdE utilise la taxonomie de BLI plutôt que celle utilisée par la CMS. M. Shobrak demande que l'Unité de coordination transmette la liste de toutes les références en cours d'utilisation.

33. M. Botha (expert - Afrique du Sud) estime qu'il serait utile de fournir au TAG un résumé du contexte avant qu'il ne lui soit demandé de donner un avis. M. Williams déclare que les explications et les références taxonomiques sont présentées dans la documentation.

34. Mme Jones déclare que les espèces inscrites à l'Annexe 1 sont assignées à une catégorie (parmi 3) dans le Plan d'action : la première catégorie concerne les espèces menacées ou quasi menacées ; la deuxième les espèces dont l'état de conservation est défavorable ; et la troisième les autres espèces. L'amélioration du statut du Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) justifie son transfert de la catégorie 1 à la catégorie 3. Charles Musyoki (représentant de l'Afrique - Kenya) estime que le déclassement de deux catégories est assez radical, et demande à avoir l'assurance que des critères et procédures solides ont été suivis.

35. Mme Jones suggère que les sources d'informations pertinentes expliquant le processus de classement de la Liste rouge de l'UICN et la taxonomie de BirdLife soient mises en ligne sur l'espace de travail. Les espèces ont initialement été placées dans la catégorie 2 sur la base de leur statut SPEC (Species of European Conservation Concern) dans « *Birds in Europe* » (BirdLife International 2004), complété par un examen d'expert pour les espèces présentes en dehors de l'Europe. Il est possible que certaines espèces soient stables au niveau mondial, mais qu'elles soient soumises à des menaces

régionales et qu'elles déclinent localement. M. Stroud préconise la tenue d'une sous-liste séparée contenant de tels exemples, ce qui serait facilité si davantage de données étaient disponibles au niveau régional. Il semble que certaines espèces actuellement en catégorie 3 soient en baisse au niveau mondial, et il serait donc justifié de les déplacer en catégorie 2.

36. M. Williams et Mme Jones identifient le besoin de mettre davantage l'accent sur le niveau régional de la collecte des données afin de définir une image plus claire de l'état des espèces dans la zone du MdE.

Action TAG1-3 : Questions taxonomiques : (a) reporter l'examen de la question de la taxonomie jusqu'à ce qu'elle soit examinée par la COP11 de la CMS ; (b) après la COP11, réévaluer les implications de la question de la taxonomie en général sur les inscriptions des espèces à l'Annexe 1 du MdE ; et (c) réduire au minimum de manière générale le travail du TAG sur les questions taxonomiques lorsque les avantages directs pour la conservation sont limités.

Migration

37. Certaines espèces de rapaces ne sont pas considérées comme migratrices en vertu de la définition écologique de BirdLife International, car celle-ci exclut la dispersion non-cyclique des oiseaux juvéniles, même si certains de ces déplacements sont liés aux saisons et suivent les mêmes tendances. Ces mouvements sont aussi particulièrement importants pour les espèces longévives telles que les rapaces. Cependant, ces espèces sont inscrites à l'Annexe 1 du MdE et toutes répondent à la définition de la CMS (article 1) basé sur le franchissement régulier des frontières nationales, c'est pourquoi les Signataires attendent clairement des actions relatives à ces espèces.

38. M. Virani suggère que le MdE se concentre sur les espèces qui subissent les plus fortes baisses. Il demande également si le Buse montagnarde (*Buteo oreophilus*), qui a été séparée d'un point de vue taxonomique de la Buse forestière (*Buteo trizonatus*), est considérée comme migratrice, étant donné le peu de connaissances sur ce sujet en Afrique.

39. M. Botha déclare que le nombre d'espèces inscrites ne devrait pas augmenter pour augmenter l'étendue de l'Annexe, mais bien pour identifier les espèces qui demandent une action internationale, en se concentrant sur les plus vulnérables. Le MdE devrait également profiter de l'occasion pour mettre en valeur ses réussites en déclassant les espèces dont l'état de conservation s'est amélioré.

40. Mme Jones indique que le suivi par satellite a montré de manière probante que le nombre d'espèces présentant un comportement « migratoire » est supérieur à ce que l'on connaissait précédemment ; et elle souligne que 10 espèces supplémentaires pourraient être candidates à l'inscription à l'Annexe 1.

41. Le tableau 3 fournit une liste indicative des sites clés comprenant les zones importantes pour les oiseaux (ZICO) identifiées au niveau des pays par les partenaires de BirdLife en collaboration avec les autorités nationales et d'autres organismes, en utilisant des critères mondiaux et régionaux standardisés. Il y a maintenant 2621 ZICO dans la région choisie pour les rapaces, avec une moyenne de 25 sites par pays au sein de la zone couverte par le MdE, contre seulement 135 sites sur la liste initiale contenue dans le texte du MdE. M. Shobrak déclare que certains gouvernements ont utilisé la liste ZICO. M. Stroud indique que la liste initiale des 135 sites était relativement courte car (lors des séances de négociations intergouvernementales) certains pays avaient voulu procéder à des consultations internes avant d'approuver les sites qui leur étaient assignés. M. Williams souligne que le MdE n'étant pas légalement contraignant, il y a peu d'intérêt pour les pays à retirer des ZICO de la liste. L'absence de certaines ZICO connues soulève des questions. L'importance du nombre de sites classés en ZICO pourrait accroître l'intérêt local vis-à-vis du MdE. M. Heredia déclare que certaines

ZICO sont plus importantes que d'autres, telles que celles situées sur les principaux goulets migratoires, tels que le détroit de Gibraltar.

Action TAG1-4 : Élaborer une liste révisée des sites clés, incluse dans le Plan d'action annexé au MdE Rapaces, et qui sera transmise par l'Unité de coordination aux Signataires pour examen.

Vautours africains

42. M. Virani et M. Botha déclarent que la crise qui a touché les vautours en Inde a eu pour effet positif de stimuler la recherche sur les vautours africains à la fin des années 1990 et au début de ce siècle. Six espèces de vautours vivent en Afrique orientale. Dans son travail de thèse dans le Masai Mara, Corinne Kendall a enquêté sur leur déclin et signale une extinction locale du Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*). M. Botha montre une carte illustrant les mouvements du Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) en Afrique australe, couvrant les neuf pays de la région. Il a été prouvé qu'une septième espèce peut également être migratrice et de plus amples recherches pourraient mener à ce que davantage d'espèces encore puissent être candidates à l'inscription au titre du MdE.

43. À l'issue de la discussion, la représentante de BirdLife International est invitée à diriger un sous-groupe du TAG pour examiner plus avant les questions soulevées.

Action TAG1-5 : Mettre en place un sous-groupe dirigé par la représentante de BirdLife International pour rassembler les preuves du statut migratoire des vautours africains, afin d'envisager l'inscription éventuelle des espèces concernées aux annexes du MdE (et de la CMS).

6.2 Activité 2 : Protection et/ou gestion des sites importants et des voies de migration

44. Mme Jones poursuit en expliquant la deuxième partie de l'actualisation des données de base sur la gestion et la protection des sites.

45. L'agro-industrie est répertoriée comme étant la menace qui touche le plus grand nombre de rapaces de la catégorie 1 à l'échelle mondiale, suivie par la persécution / le contrôle des individus. Bien souvent, les professionnels de la conservation ne prennent conscience de la gravité de la menace qu'après que ses effets indésirables se soient traduits par des déclin des populations.

46. Un histogramme présentant une analyse de toutes les espèces de la catégorie 1 montre que des mesures de conservation sont nécessaires. Un autre histogramme montre que les forêts sont l'habitat principal des rapaces inscrits à l'Annexe 1. Parmi les ZICO identifiées en raison de leur intérêt pour les rapaces, 57 % sont des sites de nidification et 5 % des haltes migratoires. Pour 12 % des ZICO « rapaces », le rôle du site dans le cycle migratoire des oiseaux n'est pas connu ou n'est pas enregistré.

47. Dans la région de MdE dans son ensemble, plus de la moitié des ZICO identifiées pour les rapaces migrateurs font l'objet d'une désignation sur la plus grande partie ou sur la totalité de leur surface, et environ un tiers ne sont pas désignées ou le sont seulement sur une petite partie. Mme Jones note qu'une désignation « sur le papier » ne conduit pas nécessairement à la protection sur le terrain, de sorte que ces chiffres représentent probablement une évaluation optimiste de la protection des sites dans la région du MdE.

48. Il n'y a actuellement pas suffisamment d'informations issues des suivis, et seuls 25 % des sites du tableau 3 disposent de telles données. Alors que les sites sont généralement dans un état de conservation favorable en Europe, 40 % sont en mauvais état sur l'ensemble de la zone considérée (et jusqu'à 80 % en Asie). Les menaces pesant sur les sites sont fortes en Asie et au Moyen-Orient

(70 % des sites), ainsi qu'en Afrique (50 %). Sur les sites activement suivis, 28 % font l'objet d'actions de conservation.

49. BirdLife International utilise les catégories de menaces de l'UICN plutôt que son propre système. M. Williams suggère donc que des orientations sur la façon d'interpréter les catégories et de répondre aux menaces seraient utiles. Mme Crockford propose que le Groupe de travail sur la réduction de l'empoisonnement assure la liaison avec l'UICN. M. Botha déclare que le TAG devrait envisager de faire une recommandation en tenant compte du fait que l'empoisonnement affecte aussi des espèces autres que les rapaces. Des conseils pourront également être recherchés auprès de l'UICN pour d'autres thématiques telles que la réintroduction, le commerce et la surexploitation des espèces.

50. Mme Crockford propose de réorganiser les tâches prioritaires du TAG convenues à la MoS1. Cela n'entraîne pas beaucoup de changements de fond, mais simplement un ordre plus logique des tâches. Les travaux entrepris par d'autres groupes de travail de la CMS sont également pris en compte, tels que ceux portant sur l'empoisonnement, ceux du Groupe de travail qui devrait être mis en place sur l'énergie, ainsi que ceux de l'initiative sur les oiseaux migrateurs terrestres d'Afrique-Eurasie qui vise à combler les lacunes de l'AEWA et du MdE Rapaces. Il serait important de faire pression pour que les groupes de travail proposés soient effectivement mis en place, et que les préoccupations relatives à la conservation des rapaces soient pleinement prises en compte.

51. Après un débat pour savoir si les tâches devront être effectuées successivement ou simultanément, il est convenu d'adapter certains aspects des suggestions faites par Mme Crockford dans le plan de travail du TAG.

Action TAG1-6 : Élaborer le plan de travail du TAG, en tenant compte de certains aspects proposés par la représentante de BirdLife International.

Réintroduction d'espèces

52. M. Williams demande s'il est nécessaire que le TAG développe des orientations sur la réintroduction d'espèces comme cela a été suggéré à la MoS1. L'UICN a récemment révisé ses orientations sur ce sujet, et il estime donc que le MdE n'a pas besoin de « réinventer la roue ». Le Groupe de travail sur le Faucon sacre, avec l'appui de l'Unité de coordination, examine actuellement le cas des faucons capturés pour être entraînés pour la chasse au vol, puis libérés à la fin de la saison de chasse.

53. M. Stroud souligne que les lignes directrices de l'UICN sont disponibles et que - dans des circonstances similaires - la Convention de Ramsar et l'AEWA ont préparé des lignes directrices précisant quels sont les conseils disponibles et où ils peuvent être obtenus. Ces « aides à la navigation » sont peut-être plus utiles que de nouveaux travaux dupliquant potentiellement les orientations existantes.

54. M. Shobrak souligne qu'avant de déployer des efforts pour réintroduire des vautours en Inde, des mesures doivent être prises pour s'assurer que les facteurs qui ont contribué à l'effondrement de ces espèces ne constituent plus une menace.

55. M. Javed signale qu'il connaît un expert des réintroductions ayant récemment publié, et qui est disponible pour fournir des avis. M. Botha déclare qu'il serait utile d'avoir une liste d'experts qui pourraient être consultés ou qui pourraient renvoyer vers d'autres experts encore. M. Shobrak précise que le groupe de l'UICN basé aux Émirats arabes unis dispose d'une liste d'experts compétents du monde entier. M. Prommer suggère de travailler avec les fauconniers qui ont une certaine expertise, mais souligne que les lignes directrices de l'UICN doivent être suivies. De l'avis de

M. Virani, de grands progrès ont été faits en ce qui concerne la reproduction en captivité en Inde, alors que l'Afrique est moins avancée.

56. En conclusion, il est convenu que le Groupe de travail sur le Faucon sacré continuera à traiter les questions concernant spécifiquement cette espèce. Des lignes directrices complètes et actualisées ont déjà été produites par l'UICN, mais le problème semble être qu'elles ne sont pas toujours suivies.

Action TAG1-7 : Attendre le résultat des délibérations du Groupe de travail sur le Faucon sacré avant de décider si des lignes directrices supplémentaires sur la réintroduction d'espèces sont nécessaires.

Goulets migratoires

57. Lily Arison René de Roland (représentant de l'Afrique - Madagascar) signale qu'aucune ZICO de son pays n'apparaît sur la liste fournie par BirdLife International. Mme Jones explique que cela vient du fait qu'aucune des ZICO de Madagascar n'a été identifiée comme importante pour les rapaces migrateurs.

58. M. Stroud déclare qu'en ce qui concerne les menaces, des rapports sur l'état des populations sont dus par les États membres de l'UE au titre de l'Article 12 de la Directive européenne sur les oiseaux, et qu'ils contiennent des évaluations des pressions et des menaces pour de nombreux rapaces dans l'UE28. Dans ses travaux, le TAG devrait chercher à tirer profit de ces nouvelles évaluations. BirdLife International a accès à des données pertinentes, et est disposé à les partager.

59. M. Botha déclare que l'un des problèmes est le manque de capacité à évaluer l'information, certaines ONG ayant peu ou pas d'expérience relative aux vautours. De telles ONG devraient bénéficier de tous les conseils que le TAG peut fournir. Le Président précise que cela pourrait être un service que le groupe des « Amis du MdE Rapaces » pourrait être invité à fournir.

Action TAG1-8 : L'Unité de coordination demandera à la personne dirigeant le Groupe de travail sur l'amélioration de la protection [Vicky Jones] d'inclure dans les activités du Groupe l'établissement de la liste des données relatives aux menaces pesant sur les rapaces.

6.3 Activité 3 : Infrastructures liées aux énergies renouvelables, lignes électriques et persécution

60. M. Heredia fait une présentation introduisant le thème de la CMS et de l'énergie renouvelable, et l'ambitieux projet entrepris avec l'IRENA (Agence internationale de l'énergie renouvelable), qui, comme la CMS, a des bureaux à Bonn et à Abou Dhabi. Les deux principaux résultats attendus du projet sont une analyse et des lignes directrices sur ce sujet, et des ébauches de ces deux documents devraient être disponibles pour le Conseil scientifique de la CMS en juillet 2014. Les types d'énergie renouvelable étudiés comprennent l'énergie issue de la biomasse, thermique, éolienne, solaire, hydraulique et marine. Les impacts sur les espèces migratrices inscrites aux annexes de la CMS sont examinés, et il est prévu qu'un projet de résolution soit soumis à la COP11 de la CMS.

61. La résolution 10.11 CMS porte sur les lignes électriques et les oiseaux migrateurs. Les oiseaux aiment se percher sur les lignes électriques et construisent souvent leur nid sur les poteaux et les montants. Cela provoque de nombreux accidents d'électrocution et de collision entraînant bien souvent la mort des individus. Les lignes de distribution et celles de transmission sont mises en cause. Les autres facteurs sont la météo (affectant la visibilité) et la conception des poteaux, incluant la distance entre les poteaux. L'une des solutions consiste à concevoir des poteaux et des lignes de manière à dissuader les oiseaux de s'y percher. La COP10 de la CMS a adopté des lignes directrices élaborées par la compagnie d'électricité allemande RWE. Les principales recommandations sont les suivantes : la réalisation d'évaluations d'impact environnemental et d'évaluations environnementales

stratégiques ; une plus forte participation des parties prenantes, et notamment du secteur de l'énergie qui est désireux d'améliorer ses performances environnementales ; la collecte de meilleures données de référence sur les populations et la répartition des oiseaux dès la planification des premiers stades de développement des lignes électriques ; la production de cartes des zones à éviter, indiquant les ZICO et les autres sites clés ; l'adaptation des poteaux existants à l'aide de composants plus sûrs ; l'obtention du soutien des ONG et de leurs réseaux de volontaires pour identifier les lignes électriques entraînant une forte mortalité des oiseaux ; et un suivi régulier de l'efficacité des mesures d'atténuation.

Action TAG1-9: L'Unité de coordination publiera sur l'espace de travail en ligne du MdE Rapaces les « *Lignes directrices pour atténuer les conflits entre oiseaux migrateurs et lignes électriques* » de la CMS et la résolution 10.11 « *Lignes électriques et oiseaux migrateurs* ».

62. Ces lignes directrices ont été adoptées à la COP10 de la CMS, la prochaine étape étant de veiller à leur mise en œuvre. La convocation d'une réunion pratique telle qu'un atelier avec le secteur de l'énergie permettrait d'œuvrer dans ce sens.

63. M. Shobrak précise qu'un atelier a été organisé dans le cadre du projet sur les oiseaux planeurs migrateurs (axé sur la voie de migration Vallée du Rift - Mer Rouge). Il est important de souligner toutes les lignes directrices disponibles pour tous les secteurs, y compris celles portant sur les éoliennes et les lignes aériennes. Une autre question qui reste à aborder concerne la durée requise pour suivre les effets sur les sites.

64. M. Virani déclare que le Président Obama a lancé une initiative majeure de l'USAID intitulée Africa Power qui vise à étendre l'accès à l'électricité grâce à un investissement de 300 milliards d'USD dans les infrastructures électriques. Certains pays africains ont réalisé que leurs câbles avaient été implantés de manière incorrecte et que de nouveaux travaux d'atténuation sont nécessaires. M. Virani demande si la CMS pourrait apporter son soutien à une réunion pour l'Afrique subsaharienne. L'Afrique du Sud à elle seule compte déjà un demi-million de kilomètres de lignes aériennes.

65. M. Stroud déclare que la Convention de Ramsar dispose d'une gamme d'outils stratégiques et de lignes directrices sur la lutte contre les menaces – y compris du secteur de l'énergie – affectant les zones humides. En outre, Ramsar a mené une analyse approfondie des impacts actuels et potentiels du secteur de l'énergie sur les zones humides pour publication en tant que *Rapport technique Ramsar*.

66. M. Prommer déclare que la Hongrie dispose d'une carte du réseau de lignes électriques et des sites importants pour les oiseaux, qui est utilisée par le ministère dans sa planification. Le projet hongrois sur le Faucon sacré associe les compagnies d'électricité et des représentants de la Chine et de la Mongolie. Le secteur de l'énergie étant un secteur très mondialisé, il a été constaté que les entreprises suivent des normes environnementales variables selon les différents pays, alors qu'elles devraient suivre les meilleures pratiques indépendamment de leur localisation.

Action TAG1-10 : Lignes électriques : (a) L'Unité de coordination demandera à Mátyás Prommer la carte de Hongrie figurant les réseaux de lignes électriques et les sites importants pour les oiseaux ; et (b) Le Groupe de travail du TAG sur les lignes électriques et les infrastructures liées aux énergies renouvelables recommandera aux Signataires de développer des cartes figurant les réseaux de lignes électriques et les ZICO, et de les utiliser pour la planification des aménagements.

67. Mme Crockford souligne que le Groupe de travail CMS sur l'énergie n'a pas encore été créé, et même s'il est mis en place par la COP11 comme prévu, il ne se réunira probablement pas avant 2015. Il devra, vraisemblablement, chercher à couvrir les intérêts de la conservation et associer des représentants du secteur de l'énergie. Mme Crockford ne voit aucune raison de ne pas commencer

les préparatifs pour que le Groupe de travail, une fois mis en place, prenne rapidement de l'ampleur. M. Virani déclare qu'au Kenya, les praticiens de la conservation ont rencontré les compagnies d'électricité pour discuter de la programmation d'un atelier, mais le manque de financement posant problème, l'idée a perdu de son élan et de sa crédibilité. M. Botha déclare que cela est regrettable car les compagnies d'électricité souhaiteraient pouvoir mettre en valeur leur travail. Le Président se demande si une compagnie d'électricité pourrait être amenée à prendre les devants et sponsoriser un événement. M. Heredia précise que 2014 étant l'année de la COP, avec une réunion du Conseil scientifique prévue en juillet, il sera difficile pour le Secrétariat de la CMS d'organiser quoi que ce soit. Mme Crockford suggère que le TAG écrive aux compagnies d'électricité pour leur demander d'en prendre acte immédiatement, et qu'il invite dès à présent les Signataires à verser des contributions volontaires pour aider à financer cette réunion. M. Shobrak suggère une solution alternative : du fait que les compagnies d'électricité se réunissent régulièrement au même titre que d'autres secteurs d'activité, une présentation pourrait ainsi être faite à l'occasion de l'un de leurs rassemblements.

68. M. Botha estime que l'événement proposé pour l'Afrique pourrait coûter 70 000 USD. M. Javed suggère que l'IRENA soit approchée, comme il s'agit d'un partenaire à l'écoute. M. Williams entreprend de contacter le Secrétariat de l'IRENA.

Action TAG1-11 : L'Unité de coordination assurera la liaison avec le Secrétariat de la CMS pour envisager d'approcher l'IRENA sur la possibilité d'organiser un atelier appuyé par le secteur de l'énergie et portant sur les impacts des infrastructures liées à l'énergie sur les oiseaux migrateurs.

69. M. Williams exprime son inquiétude car si, comme prévu, le nombre de câbles aériens augmente de façon spectaculaire en Afrique, il sera alors impératif que les infrastructures utilisées soient conçues de manière appropriée afin d'éviter une catastrophe pour l'avifaune. Bien que les installations et les poteaux plus sûrs présentent un coût un peu plus élevé, la réduction du nombre de pannes causées par les collisions, ainsi que des coûts de maintenance et des inconvénients pour les clients à travers un nombre moindre de réparations, constituent autant de réels avantages pour les compagnies d'électricité et compensent largement les coûts supplémentaires minimes initiaux. Il suggère qu'un courrier soit adressé soit au Président Obama soit à Power Africa, les félicitant de leur investissement pour accroître l'accès à l'électricité, mais demandant que les poteaux utilisés soient conçus pour réduire le risque d'électrocution. Il est convenu que l'Unité de coordination rédigera une lettre adressée au Président Obama ou à l'USAID, qui sera envoyée par le Secrétaire exécutif de la CMS, soulignant la possibilité, à ce stade précoce de l'initiative Africa Power, d'éviter les risques d'électrocution et de collision qui pèsent sur les oiseaux migrateurs, avec l'aide de la CMS, et incluant une éventuelle facilitation d'un atelier ou d'une conférence en Afrique sub-saharienne.

Action TAG1-12 : L'Unité de coordination travaillera avec le Secrétariat de la CMS pour encourager le Secrétaire exécutif à écrire à l'USAID, les félicitant de l'initiative Power Africa, notant les risques de l'expansion des réseaux d'électricité africains pour les oiseaux migrateurs, et soulignant la possibilité d'utiliser les meilleures normes de construction dès le départ.

70. M. Shobrak estime que les EIE ne tiennent pas suffisamment compte de la migration des oiseaux. M. Musyoki déclare que tout l'intérêt de ces évaluations est de réduire au minimum les dommages à l'environnement, mais que les voix des praticiens de la conservation ne semblent pas être entendues. Les planificateurs gouvernementaux doivent être conscients des risques que constituent les lignes électriques dangereuses pour les oiseaux. Mme Jones précise qu'il existe une législation de l'UE relative à la publication des rapports préparés dans le cadre des EIE, mais ailleurs les dispositions législatives sont moins exigeantes. Le Président déclare que, tout comme les évaluations d'impact entreprises avant le lancement d'un projet, le suivi des effets après la construction des infrastructures est également important.

Persécution

71. M. Heredia fait état de l'initiative menée par la Convention de Berne du Conseil de l'Europe, sur l'abattage illégal d'oiseaux dans la région méditerranéenne. La CMS participe à cette initiative, et a organisé un atelier sur l'empoisonnement, adossé à une conférence de la Convention de Berne qui s'est tenue à Tunis en 2013. Une réunion sur le piégeage des oiseaux en Égypte et en Libye a également eu lieu à Bonn, avec la participation de représentants des deux pays. En effet, des centaines de kilomètres de filets japonais sont posés le long des côtes de ces pays pour capturer les Cailles des blés (*Coturnix coturnix*), mais la méthode n'est pas sélective et entraîne un grand nombre de prises accessoires d'espèces protégées, incluant des rapaces. Le tir des rapaces migrateurs à grande échelle a également été signalé localement, en particulier au Liban.

72. M. Shobrak ajoute qu'il existe des preuves de l'abattage d'aigles et de vautours au Moyen-Orient et dans la région du Golfe. Selon M. Javed, dans les Émirats arabes unis de tels incidents sont liés à la protection de l'Outarde houbara contre la prédation.

73. Mme Crockford souscrit à la demande de création d'un Groupe de travail sur l'abattage illégal des oiseaux sous les auspices de la CMS pour toute la Méditerranée, et pas seulement pour la partie orientale. L'ensemble de la Méditerranée est un goulet migratoire, de sorte que les enseignements qui en sont tirés peuvent avoir une application plus large. BirdLife International vient de démarrer un projet de 15 mois comprenant un examen complet de l'abattage illégal des oiseaux en Méditerranée. Le projet a cinq objectifs : identifier les principales menaces ; rassembler des informations sur les espèces (niveaux de population) ; définir les meilleures pratiques pour le suivi et la communication des résultats ; définir une feuille de route ; et proposer un ensemble de réponses.

74. Vibhu Prakash (expert - Inde) explique que l'utilisation de cerfs-volants lors des fêtes religieuses est une activité courante en Asie du Sud et, que des rapaces peuvent occasionnellement être pris dans les fils de nylon gainés de verre ; ils peuvent alors être blessés ou tués.

75. M. Musyoki signale que la position du Kenya en ce qui concerne les poisons est compliquée. Les poisons sont surtout utilisés pour tuer les grands carnivores plutôt que les rapaces qui sont surtout des victimes secondaires. Les éleveurs disposent des carcasses chargées de pesticides. Les prédateurs consomment les carcasses et meurent empoisonnés, puis les vautours consomment à leur tour les cadavres des prédateurs. Le poison est peu coûteux et facilement accessible. Le Gouvernement est engagé dans une campagne avec les producteurs, pour faire en sorte que les fabricants encouragent une utilisation adéquate de leurs produits. Certains produits ne sont plus importés au Kenya et le nombre de cas d'intoxication a diminué.

76. Une question que le TAG doit examiner concerne la meilleure façon d'approcher les fabricants pour les informer du danger pour les rapaces et les moyens possible pour améliorer la prise de conscience des utilisateurs vis-à-vis des risques. Au Kenya, les fabricants américains ont été informés qu'il ne reste que 2 000 lions dans le pays, et que ceux-ci sont hautement menacés par le mauvais emploi des poisons. L'utilité des pesticides et la nécessité de leur utilisation est indéniable, mais il est essentiel qu'ils soient utilisés à bon escient.

77. Les braconniers savent qu'ils doivent se méfier des vautours car leur présence indique la proximité d'une carcasse, ce qui attire l'attention des autorités. Les braconniers prennent maintenant délibérément pour cible des vautours afin de maintenir les gardes à distance de leurs activités illégales.

78. M. Størkersen déclare que la Famille CMS devrait travailler en étroite collaboration avec le pôle « produits chimiques » des accords environnementaux multilatéraux, poursuivre sa collaboration avec la Convention de Berne en Europe et au-delà, et continuer à être proactive pour faire connaître le problème des empoisonnements. Le TAG devrait envisager de publier une

déclaration forte. L'augmentation de la richesse a conduit à une plus grande sophistication des équipements des chasseurs qui sont en mesure de prélever de plus en plus d'animaux. M. Shobrak ajoute que la CMS doit assurer la liaison avec d'autres conventions sur des questions connexes (la CITES concernant le commerce, etc.). BirdLife International est actif à travers le Moyen-Orient et mène un projet sur les oiseaux planeurs et la chasse durable qui ne porte pas seulement les rapaces.

Action TAG1-13 : L'Unité de coordination encouragera la Famille CMS à travailler en étroite collaboration avec le pôle « produits chimiques » des AEM ; à poursuivre sa collaboration avec la Convention de Berne en Europe et au-delà ; et à continuer à être proactive pour faire connaître la menace que constitue l'empoisonnement pour les rapaces migrateurs.

79. M. Botha est en relation avec le ministère sud-africain de l'Agriculture qui détruit régulièrement par des bombes incendiaires des ravageurs tels que les Queleas (*Quelea* sp.) qui consomment le grain en grande quantité (un seul oiseau peut consommer 3 g de riz par jour, ainsi un groupe de 500 000 individus peut dévaster une récolte en une semaine). Malheureusement, les dommages collatéraux de cette méthode comprennent souvent un nombre important de victimes parmi les rapaces. Les grands rassemblements d'oiseaux dans les arbres exotiques des jardins de zones suburbaines constituent un autre problème. Un seul eucalyptus peut accueillir des milliers d'oiseaux, et les propriétaires dérangés par la quantité de déjections abattent les arbres. Cette pratique est souvent encouragée, ou même prise en charge, par les autorités locales si les arbres concernés ne sont pas des espèces autochtones.

80. M. Stroud déclare qu'il existe de nombreuses raisons pour lesquelles les hommes tuent des rapaces par des moyens directs ou indirects. Il est important de comprendre leurs motivations. Robert Kenward (observateur - UICN) convient de l'importance de ce point car les solutions à mettre en œuvre sont généralement différentes. L'éducation du public est nécessaire tout comme des réponses plus fines. Dans le cas des corvidés, l'empoisonnement des œufs et le piégeage des individus vivants se sont avérés être une solution efficace. Il est important que davantage de propriétaires soient membres du TAG. Patrick Stirling-Aird (observateur - Groupe d'étude des rapaces en Écosse) signale qu'à travers un autre forum, d'autres parties prenantes tentent de minimiser les problèmes de persécution des rapaces.

81. M. Virani regrette qu'aucun représentant de l'Afrique de l'Ouest ne soit présent. Le Cameroun a connu un déclin catastrophique des effectifs de rapaces en raison de niveaux de persécution élevés.

82. Le Président demande si les d'efforts faits pour promouvoir l'utilisation de solutions alternatives aux poisons sont suffisants. En ce qui concerne le calendrier, M. Williams déclare que l'étude de BirdLife International sur l'abattage illégal dans la région méditerranéenne durera 15 mois, et de ce fait, les résultats ne seront pas encore disponibles pour la COP11 de la CMS. Il pourrait être pertinent d'y prévoir un événement parallèle, et idéalement un volontaire parmi les membres du TAG devra assurer la liaison.

83. M. Kenward signale que BirdLife International et la FACE (Fédération européenne des associations pour la chasse et la conservation) ont travaillé en étroite collaboration sur la persécution en Méditerranée orientale. Les membres de la communauté des chasseurs qui agissent de façon responsable ne persécutent pas les rapaces, et leurs représentants sont bien placés pour communiquer avec leurs homologues parmi les chasseurs d'Afrique de l'Ouest. Ils pourraient être plus convaincants que les membres du TAG qui sont principalement des scientifiques ou des agents gouvernementaux, et qui sont donc moins susceptibles de gagner la confiance des chasseurs.

84. M. Virani cite un cas en Afrique, où un garçon de 14 ans a conçu un dispositif doté d'un moteur à énergie solaire comportant des lumières et destiné à effrayer les grands carnivores. Cette

solution simple a été adaptée, et le garçon a parcouru le monde entier pour promouvoir son dispositif low-tech.

85. Le Président déclare que les conflits sont au centre de nombreuses discussions du TAG cette semaine. Le TAG va tenter de trouver des solutions à ces questions, mais dans de nombreux cas, les conflits sont fictifs plutôt que réels. M. Botha déclare que le cas des Faucons de l'Amour au Nagaland est un excellent exemple du traitement d'un problème et de la mise en place de solutions acceptables pour toutes les parties prenantes. M. Stirling-Aird réitère sa mise en garde, déclarant que s'il est bon d'avoir toutes les parties prenantes autour de la table, parfois certains acteurs abusent de leur position. M. Kenward préconise la patience, car l'absence d'engagement débouche souvent sur l'escalade du conflit et des actes criminels. Il déclare que pour lutter efficacement contre la menace de la persécution, il est important de comprendre les facteurs à l'origine de ces pratiques, et d'être en relation avec les parties prenantes qui cherchent des solutions mutuellement acceptables.

6.4 Activité 4 : Sensibilisation aux problèmes rencontrés par les rapaces et mesures nécessaires à leur conservation

86. M. Heredia évoque la résolution 10.26 de la CMS et l'atelier sur l'empoisonnement des oiseaux mené par un coordinateur de la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB - BirdLife au Royaume-Uni). L'atelier a été organisé à Tunis en mai 2013, conjointement à la réunion du Conseil de l'Europe sur le prélèvement illégal des oiseaux, et a été financé par le Royaume-Uni, le MdE Rapaces et la Fondation européenne de la science.

87. Lors de l'atelier de Tunis, cinq thèmes prioritaires ont été discutés : les insecticides, les rodenticides, les appâts empoisonnés, les produits pharmaceutiques vétérinaires, et le plomb (utilisés pour les munitions et les poids de pêche). La nouvelle génération de pesticides (nicotinoïdes) a également été abordée.

88. Sur la base des résultats d'une étude, une carte de l'Europe présente les scores correspondants aux niveaux d'impact de chaque poison dans les différents pays. Un tableau présente également la situation de chaque espèce et sa sensibilité aux poisons.

89. En ce qui concerne les pesticides et les produits agrochimiques, il existe un chevauchement clair entre les terres agricoles et les zones clés pour les oiseaux, où l'accumulation de résidus constitue un problème. Il a été démontré que les populations de rongeurs sont mieux contrôlées par les rapaces que par l'utilisation de poisons ou de pièges.

90. Parmi les médicaments vétérinaires, le diclofénac est associé au déclin de 99,9 % des populations de trois espèces de vautours du genre *Gyps*. Le diclofénac a été interdit en 2006 en Inde, au Pakistan et au Népal, mais reste largement utilisé ailleurs. Les espèces consommant des charognes ingèrent du plomb quand elles se nourrissent de carcasses d'animaux ayant été abattus à la chasse.

91. De plus amples informations sont disponibles dans la documentation mise en ligne sur les pages du site Web de la CMS dédiées au MdE Rapaces. Il est prévu qu'un projet de résolution sur l'empoisonnement soit soumis à la prochaine COP de la CMS.

92. En ce qui concerne les insecticides, M. Mutua insiste sur le fait que la légalité de l'utilisation de substances dans des circonstances où la faune sauvage risque d'être affectée doit être très précisément formulée, et qu'il est essentiel de veiller à ce que l'étiquetage des emballages précise clairement la manière dont le poison doit être utilisé. Une distinction doit être faite entre l'empoisonnement délibéré et l'empoisonnement accidentel. L'utilisation responsable et correcte doit être encouragée. Le Président s'interroge sur l'utilisation de l'expression « réduire au minimum » [N.d.T. : *minimize* en anglais], suggérant les termes « éradiquer », « éliminer » ou « prévenir/

empêcher » moins équivoques. Mme Crockford consulte ensuite l'auteur et confirme que l'expression « réduire au minimum » a été choisie délibérément car il s'agit d'une formulation moins « émotionnelle ». M. Botha pense que l'expression « éradication totale » n'est pas applicable, tandis que M. Kenward estime que le terme « prévenir » exprime l'intention. M. Kenward demande également si les professionnels de la conservation ne sont pas trop réactifs, et suggère qu'un tour d'horizon plus vaste soit entrepris pour anticiper les problèmes. La question du diclofénac a alerté les professionnels de la conservation sur les problèmes plus larges posés par les médicaments vétérinaires et les néonicotinoïdes.

Rodenticides

93. La principale difficulté avec les rodenticides est d'empêcher les irruptions de rongeurs tout en gérant l'utilisation des rodenticides anticoagulants de deuxième génération (SGAR - second generation anticoagulant rodenticides). M. Kenward signale qu'il existe des cas bien documentés où les rapaces nocturnes se sont révélés être des agents efficaces de lutte contre les ravageurs en empêchant l'irruption des populations de rongeurs. L'utilisation de certains produits ne devrait être permise que si l'infestation par les rongeurs est déclarée, et les réglementations devraient exiger que seul le personnel qualifié puisse être habilité à utiliser des rodenticides.

Appâts empoisonnés

94. Il est important de comprendre les facteurs à l'origine de l'utilisation des appâts empoisonnés. Ces facteurs sont principalement liés à des conflits entre l'homme et la faune sauvage. Les professionnels du droit, tels que les procureurs et les juges, ont également besoin d'une formation supplémentaire afin qu'ils prennent conscience des problèmes et des efforts nécessaires pour appliquer la réglementation en vigueur. Le Président déclare que le message qu'il faut diffuser est que le poison ne doit être utilisé qu'en dernier recours. M. Musyoki déclare que les agences gouvernementales réagissent souvent de façon excessive au problème des *Queleas* en cherchant à éradiquer les oiseaux à tout prix sans prendre de mesures bien ciblées. M. Prommer précise que l'article 15 et l'annexe VI de la Directive Habitats de l'UE interdisent l'utilisation de poison pour tuer des espèces inscrites à l'annexe IVa et Va de la Directive. En Hongrie, où la population de renard est en plein essor, les chasseurs se retrouvent avec des options limitées dans leurs tentatives de contrôle de cette espèce dite nuisible. M. Musyoki déclare à la réunion que de nouvelles lois sur la faune sauvage sont entrées en vigueur au Kenya et qu'elles prévoient des peines nettement plus fortes pour la destruction d'espèces comme les vautours.

Produits pharmaceutiques vétérinaires

95. Le Président déclare qu'il est important de mettre en avant les expériences réussies telles que la création de zones de sécurité pour les vautours (VSZ - Vulture Safe Zones).

96. Mme Crockford cite le projet entrepris dans la région de la mer Rouge / Vallée du Rift par BirdLife International, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Symone Krimowa, la consultante qui conduit les travaux sur l'empoisonnement, a mené une étude similaire et a rédigé un projet de lignes directrices. Les commentaires sur le projet de lignes directrices doivent être fournis avant la fin du mois, et l'une des questions qui reste posée est l'applicabilité de ces lignes à d'autres régions. Il est noté que des cas d'autorisation du diclofénac ont été mis en lumière en Espagne, en Italie, en Turquie et au Kazakhstan. La Société espagnole d'ornithologie (SEO) et BirdLife International suivent cette question avec les autorités espagnoles et européennes, c'est pourquoi aucune action du TAG ne semble nécessaire pour l'instant. M. Heredia ajoute que la CMS a approché le Point focal national espagnol. Le ministère de l'Environnement tente d'obtenir le retrait de cette autorisation. M. Botha salue cette action en Espagne, mais fait part de ses interrogations sur la situation dans les trois autres pays, car il craint que des stocks puissent atteindre l'Afrique. M. Virani déclare qu'après

l'effondrement des populations de vautours en Asie, il est important que tous les pays soient informés des événements qui ont lieu en Europe.

97. M. Kenward demande quelle est l'entreprise qui produit le diclofénac. M. Prakash précise qu'il existe beaucoup de petits fabricants qui le produisent et l'exportent.

Action TAG1-14 : Le membre dirigeant le Groupe de travail du TAG sur l'empoisonnement veillera à ce que les points soulevés à propos de l'empoisonnement, y compris sur les différents types d'empoisonnement, soient intégrés dans le document de suivi des tâches correspondant (Activité 3, Tâche 3.4).

Grenaille de plomb et poids de pêche en plomb

98. La solution réside dans une reconnaissance plus large des substituts existants pour remplacer le plomb, ainsi que dans le recrutement de chasseurs et de pêcheurs de bonne volonté pouvant diffuser l'information. M. Williams déclare qu'une double approche est nécessaire en réduisant l'utilisation du plomb d'une part, et en encourageant de meilleures alternatives d'autre part. Le Président suggère qu'il soit envisagé de mettre en place un groupe de travail du TAG pour trouver des moyens de résoudre ces conflits.

6.5 Activité 5 : Orientation – Suivi des populations de rapaces, recherches sur la conservation et mesures correctives appropriées

99. M. Stroud fait un exposé sur le suivi des rapaces au Royaume-Uni et les leçons qui en ont été tirées. La plupart des systèmes de suivi dépendent de bénévoles et sont des initiatives conjointes des ONG et des organismes gouvernementaux.

100. Le Royaume-Uni accueille des espèces très rares dont les effectifs ne sont que de 50 couples, ainsi que certaines espèces relativement rares, tandis que d'autres sont assez abondantes. Le cas du Milan royal constitue un exemple de réussite, l'espèce s'étant rétablie à partir d'un niveau historiquement bas ne comptant que quelques individus.

101. Un comité des oiseaux nicheurs rares (Rare Breeding Bird Panel) a été créé en 1973, et regroupe les informations issues de personnes autorisées à visiter les nids dans les différentes parties du Royaume-Uni (Angleterre, Écosse, Pays de Galles et Irlande du Nord), ainsi que des observateurs nommés dans chacun des comtés. Les oiseaux les plus rares sont couverts par le SCARABBS (Statutory Conservation Agency/RSPB Annual Breeding Bird Scheme), une initiative conjointe des agences gouvernementales et de la RSPB ; tandis que les oiseaux les plus communs sont inclus dans les enquêtes sur les oiseaux nicheurs menées par les agences gouvernementales, la RSPB et le British Trust for Ornithology (BTO). Le Scottish Natural Heritage soutient des groupes d'étude des rapaces en Écosse, mais il n'existe pas de système opérant sur l'ensemble du Royaume-Uni.

102. La force de ce système est qu'un vaste vivier de compétences a été mis en place parmi les bénévoles au fil des ans, et des manuels ainsi que des lignes directrices sont disponibles pour aider à leur formation. Les données sont recueillies de manière à ce qu'elles puissent être utilisées à diverses fins, par exemple pour les rapports au titre de la Directive Oiseaux de l'UE ; alors que dans les années 1960 et 1970, la localisation de certains oiseaux rares était encore gardée secrète. Un flux de financement régulier et fiable est nécessaire pour assurer la réalisation des activités de base, en particulier au cours de la récente crise financière qui a été accompagnée d'une réduction des dépenses publiques.

103. Les espèces les plus mal suivies sont les rapaces nocturnes et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

104. M. Stirling-Aird explique que des groupes d'étude (Scottish Study Groups) ont été établis en Écosse en 1981 en utilisant un modèle différent de celui adopté en Angleterre. En Écosse, un système de suivi des rapaces (Scottish Raptor Monitoring Scheme) rassemble les groupes d'études, les agences gouvernementales et d'autres ONG. L'Écosse a un territoire relativement compact qui accueille une forte diversité d'espèces. Les ONG permettent de mobiliser 300 bénévoles, et la RSPB mène le suivi des deux espèces. Le Président souligne le rôle important joué par les bénévoles qui sont souvent des experts individuels. Le système utilisé en Écosse montre ce qui peut être réalisé avec un réseau dédié de personnes passionnées. M. Williams souligne l'importance de la coopération et de la coordination. En Angleterre, les mécanismes de mise en œuvre adoptés incluent un système de permis permettant d'assurer que les nids ne sont pas visités trop souvent et que les oiseaux ne sont pas dérangés.

105. M. Prommer signale qu'en Hongrie, 300 personnes sont inscrites sur une liste de diffusion sur les rapaces, 50 d'entre elles étant actives. Toutefois, il n'y a probablement en Ukraine pas plus de six à huit personnes traitant de questions liées aux rapaces, alors qu'en Croatie, il ne s'agit probablement que de deux ou trois personnes. Il est suggéré que les bénévoles du Royaume-Uni et des Pays-Bas soient encouragés à se rendre en Croatie, en Turquie et en Ukraine pour aider aux études de terrain. M. Stroud déclare que des programmes de coopération semblables existent pour les oiseaux d'eau. Mme Crockford souligne l'importance d'associer des volontaires locaux aux voyages d'étude, afin qu'ils puissent se former. Le système de suivi paneuropéen qui a fonctionné seulement pendant quatre ans a dépassé toutes les attentes, et a mis en place un grand nombre de bénévoles coordonnés par les sociétés universitaires d'histoire naturelle au Kazakhstan.

Action TAG1-15 : Le Groupe du TAG sur le suivi et la recherche identifiera des mécanismes permettant de communiquer plus efficacement sur les possibilités de bénévolat pour les activités de conservation des rapaces, notamment afin de recruter des bénévoles des États européens.

106. M. Botha déclare que des mesures initiales ont été prises en vue d'établir une base de donnée sur les rapaces en Afrique (ARDB - African Raptor DataBank) et de renforcer des capacités associées, avec l'objectif à long terme d'obtenir les mêmes niveaux de couverture qu'au Royaume-Uni. L'un des inconvénients rencontrés est que le secteur des ONG n'est pas bien développé dans certaines régions du continent.

107. M. Williams signale que l'Unité de coordination travaille déjà avec l'ARDB au développement d'applications permettant de saisir les données sur le terrain à l'aide d'Android, d'iPhone et d'autres dispositifs similaires.

108. M. Shobrak signale que Wetlands International et BirdLife International ont développé des outils pour aider à identifier les oiseaux d'eau, et un produit similaire pour les rapaces serait utile. M. Kenward déclare que le Groupe de travail sur le Faucon sacré a établi des liens avec des fauconniers ainsi que des ornithologues amateurs. Dans d'autres cas, les chasseurs peuvent être une source d'information utile, et il cite l'exemple de la coopération de l'AEWA avec la FACE. Les téléphones mobiles constituent un outil alternatif aux livres traditionnels d'identification des oiseaux. Mme Crockford déclare que, même s'il existe moins d'espèces de rapaces, elles présentent un plus grand défi pour les concepteurs d'applications.

109. Jari Valkama (représentant de l'Europe - Finlande) déclare que son pays a une longue tradition de suivi des oiseaux faisant appel à de nombreux bénévoles. Le programme a commencé en 1982 grâce à un financement du Ministère, et les données portant sur des carrés de 10 kilomètres de côté sont stockées par le Muséum d'histoire naturelle. Depuis 30 ans, les données permettent de dégager des tendances démographiques claires. La qualité des données varie, et certains bénévoles ont quitté le programme, de sorte que leur expérience a été perdue. Les bénévoles reçoivent cependant en retour des informations sur l'utilisation des données qu'ils fournissent, et cela

encourage la plupart d'entre eux à continuer. La couverture des espèces varie également, certaines espèces étant moins bien documentées, en partie parce que leurs nids sont difficiles à trouver.

110. Lily René de Roland (représentant de l'Afrique - Madagascar) déclare qu'il est difficile de trouver des bénévoles prêts à travailler dans les forêts de Madagascar, mais des photographies d'oiseaux ont été affichées dans les villages pour aider à leur identification.

Le Busard Saint-Martin - *Circus cyaneus*

111. Stephen Murphy de Natural England fait une présentation sur le Busard Saint-Martin, en décrivant ses caractéristiques physiques et les changements dans la population en Angleterre, en s'appuyant sur les résultats d'une étude de doctorat.

112. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'espèce était commune à travers le Royaume-Uni. La couverture forestière réduite convenait au Busard Saint-Martin qui préfère les espaces ouverts. Le développement des fusils à chargement par le canon à la fin du XVIII^e siècle a contribué au déclin de l'espèce ; et à la fin du XIX^e siècle, elle était limitée aux Highlands et aux îles écossaises. Elle a commencé à recoloniser le pays après la Seconde Guerre mondiale avec le déclin des grands domaines. Dans les années 1960, il existait une petite population nicheuse en Angleterre, et dans les années 1970 et 1980, 25 couples étaient dénombrés. Dans le même temps, le Faucon émerillon et le Milan royal repeuplaient des habitats similaires, mais le nombre Busards Saint-Martin a alors diminué, et en 2013, pour la première fois depuis longtemps, aucun jeune n'a été élevé. L'espèce a diminué de 22 % au cours des dernières années et les conflits avec les gestionnaires de zones de chasse au Lagopède d'Écosse semblent constituer un facteur probable de ce déclin. Il est nécessaire d'associer les gestionnaires des terres, et de recruter des bénévoles pour la conservation de l'espèce.

113. La localisation par satellite fournit une image plus claire de l'écologie de la dispersion et de la migration de l'espèce. La littérature historique suggère que les oiseaux se déplacent vers les côtes et les marais en dehors de la saison de reproduction. Les données portant sur 42 oiseaux équipés de marques alaires au cours de la période 1999-2002 confirment les données anciennes. Des balises radio ayant un rayon d'action de 40 km ont conduit à la découverte d'un oiseau au Danemark, quelques individus sur l'île de Wight au large de la côte sud de l'Angleterre, et d'autres dans le sud de l'Irlande et au Pays de Galles. Des poussins peuvent maintenant être équipés d'émetteurs satellites légers, et 34 oiseaux marqués ont été suivis pendant des périodes allant de 3 à 30 mois.

114. Le Busard Saint-Martin apprécie les lagopèdes d'Écosse qui, quant à eux recherchent les landes à bruyère. Il est possible de modéliser l'habitat approprié, mais on ne comprend pas les raisons qui poussent les oiseaux à fréquenter certaines zones et non d'autres. Les femelles ont tendance à ne pas se rapprocher des côtes, et à rester à la même altitude dans les montagnes des Pennines. Les mâles se comportent différemment, se déplaçant jusqu'au niveau de la mer lorsque les températures descendent trop, et trois individus marqués ont même migré jusqu'en France alors qu'un individu nommé 'MacPedro' a migré jusqu'en Espagne. Les Busards Saint-Martin sont des oiseaux grégaires, ainsi lorsque des observateurs en localisent un, ils en trouvent souvent plusieurs autres se reposant à proximité.

115. Leur comportement migratoire est variable. Certains oiseaux migrent tandis que d'autres sont sédentaires, et les mâles et les femelles présentent des patterns migratoires différents. Deux oiseaux de la même fratrie peuvent migrer tous les deux mais chacun vers une destination différente. M. Virani signale que cela se vérifie également ailleurs, la théorie étant que les individus femelles sont de taille plus grande et peuvent donc s'attaquer à des proies plus grosses, alors que les mâles se nourrissent plus loin à la recherche de proies plus mobiles.

116. L'Angleterre n'est pas le seul pays à connaître des problèmes avec le Busard Saint-Martin. Des pertes ont également été signalées à Palencia, en Espagne, ainsi qu'en Pologne.

117. M. Heredia déclare que les interventions de gestion telles que l'apport de nourriture dans les zones de reproduction ont fait leurs preuves. Cela a été fait non pas pour veiller à ce que les oiseaux aient suffisamment de nourriture, mais pour que les busards prélèvent moins de lagopèdes afin de réduire le risque de persécution par les gardes-chasse.

118. Mme Crockford déclare qu'il y a de nombreuses raisons d'entreprendre des suivis, y compris pour connaître les tendances de la population, et on note par ailleurs des pressions pour l'adoption de méthodologies normalisées. Dans le cas des espèces migratrices, un autre facteur à considérer est le choix du moment optimal pour le suivi au cours du cycle : au cours de la saison de reproduction, pendant le passage migratoire, ou lors des regroupements hivernaux. Le TAG pourrait envisager de fournir des avis à ce sujet.

119. M. Virani évoque les défis en Afrique de l'Est qui a fourni la plus grande partie des 16 000 données saisies dans la nouvelle base de données panafricaine (ARDB). Le Président suggère qu'un bilan soit dressé, et qu'une approche régionale de la collecte de données soit envisagée. De nouvelles informations pourraient remettre en question des certitudes antérieures, comme le comportement migratoire du Busard Saint-Martin. M. Stroud déclare que certaines des informations sur lesquelles la Liste rouge de l'UICN s'appuie sont également anciennes et nécessitent une actualisation. Une certaine hiérarchisation des espèces à examiner est également nécessaire.

120. Mme Crockford voit la possibilité de mobiliser le soutien financier de grandes compagnies d'électricité pour appuyer des projets de cartographie de la sensibilité des zones en utilisant de nouvelles technologies. M. Botha déclare que des financements ont été obtenus pour déterminer les déplacements des vautours le long des lignes électriques. L'accent a été mis sur les oiseaux du Paléarctique se déplaçant vers le sud, et sur de nombreux oiseaux africains migrant à l'intérieur de l'Afrique. Beaucoup d'éléments ont été découverts sur les mouvements migratoires, y compris sur des déplacements est-ouest. Le réseau de lignes électriques étant en pleine expansion, ces connaissances de base sont importantes. Les capacités d'investigation sont malheureusement assez limitées.

121. Le Président suggère qu'il pourrait être utile d'établir une liste d'experts du suivi susceptibles de fournir des conseils ou même de participer à des études, et M. Botha souligne qu'il est important que des experts soient disponibles dans l'ensemble de la zone du MdE. M. Williams déclare qu'un simple tableau peut être produit, mettant en relation des experts avec des espèces et des localités. La liste pourra être mise en ligne sur la page Web du MdE Rapaces. M. Shobrak signale que les frais de déplacement et les préoccupations de sécurité constituent des problèmes dans certaines régions. M. Prommer déclare que les activités de suivi sont l'occasion de sensibiliser le public et de renforcer les capacités ; et que des équipes actives opèrent sur certains goulets migratoires tels que Gibraltar, bien qu'il ne sache pas si cela est le cas pour le Bosphore. Les rapports nationaux constituent des outils importants pour déterminer où les efforts de suivi doivent être concentrés.

Action TAG1-16 : Le Groupe du TAG sur le suivi et la recherche examinera plus avant la possibilité d'établir une liste d'experts sur le suivi pouvant potentiellement fournir des conseils ou participer à des études.

6.6 Activité 6 : Reporting - Mesures de soutien

Stratégie nationale de conservation des rapaces en Norvège

122. M. Williams commente le fait que la réponse des Signataires à la soumission de stratégies régionales ou nationales a jusqu'ici été décevante, et invite M. Størkersen à expliquer comment la

Norvège a élaboré sa stratégie. Il semble par ailleurs que l'Union européenne terminera prochainement sa stratégie régionale.

123. M. Størkersen explique que la Norvège a identifié les domaines dans lesquels une action est nécessaire et où une intervention pourrait apporter le plus d'avantages. Le processus a été assez compliqué, de nombreuses parties prenantes devant être consultées, mais la tâche a été achevée avec l'appui des ONG et de la communauté internationale. La Société ornithologique norvégienne avait été chargée deux ans auparavant d'entamer la compilation d'un rapport, qui a été publié récemment.

124. La Norvège a été parmi les premiers pays à signer le MdE Rapaces en octobre 2008 ; et elle s'appuie sur les activités existantes menées à la fois par le Gouvernement, les ONG et des particuliers en ce qui concerne les populations de rapaces, la taxonomie et les effets de la pollution. Le pays est doté de normes environnementales fortes, et la législation est bien acceptée et appliquée par le public.

125. La Norvège demande des EIE complètes, aussi bien pour les grands projets que pour ceux qui sont plus réduits, et il doit être démontré qu'aucun dommage n'est causé à l'environnement. Dans le cas contraire, des mesures d'atténuation doivent être proposées. Certains permis délivrés à tort ont été annulés, et le nombre d'oiseaux tués est suivi. Une nouvelle loi sur la biodiversité a été adoptée en 2009 et inscrit le principe de précaution dans le droit norvégien. Pour bénéficier de subventions, les opérations relatives à l'énergie éolienne et à la foresterie doivent être respectueuses de l'environnement. Des systèmes nationaux de suivi ont été mis en place pour les rapaces, mais aucune espèce n'est inscrite dans la catégorie 1 du MdE, tandis que 22 sont dans la catégorie 2.

126. La Stratégie de conservation des rapaces sera intégrée à la Stratégie nationale et au Plan d'action national pour la biodiversité (SPANB) de la Norvège, ainsi que dans les rapports à la Convention de Berne. La Norvège n'étant pas membre de l'UE, il n'y a pas de lien direct avec la Directive Oiseaux de la CE, mais les agriculteurs norvégiens doivent cependant prêter attention à certaines législations de l'UE. M. Javed évoque également le processus des SPANB actuellement en cours dans les Émirats arabes unis, et les efforts visant à intégrer les actions du MdE Rapaces dans le Plan d'action SPANB, ce qui offre un très bon mécanisme pour la mise en œuvre du MdE dans le pays.

127. Les trois principaux défis à relever dans l'élaboration du rapport sont les financements, la collecte et le tri de toutes les informations de base, et le respect des délais tendus. Le processus est facilité par le fait qu'il existe déjà un travail considérable sur la conservation des rapaces, et le ministre actuel est très enthousiaste. M. Musyoki fait également part de ses préoccupations au sujet du coût de la compilation des rapports et de la mise en œuvre des actions requises par la suite. Ceci est en partie facilité par la construction d'une coalition prudente et d'un consensus. M. Størkersen précise que la prochaine étape sera un atelier soutenu par le Gouvernement et l'adoption d'actions à court et à long terme.

128. La meilleure approche pour associer les parties prenantes fait l'objet d'une discussion. M. Musyoki déclare que l'approche inclusive est nouvelle au Kenya, où il était normal pour les professionnels de la conservation d'élaborer un plan et ensuite de chercher à aller de l'avant. Selon l'expérience de M. Stirling-Aird, toutes les parties prenantes se battent pour leurs intérêts respectifs et il est donc important de préparer les arguments relatifs à la conservation et de maîtriser ainsi le sujet. M. Botha estime que différentes approches peuvent être nécessaires en fonction des circonstances, une crise pouvant par exemple exiger une action rapide ; et il rappelle combien de temps il a fallu pour que le DDT soit interdit après que les premières inquiétudes aient été soulevées.

129. M. Kenward pose des questions sur les liens entre le MdE et la Stratégie de conservation des rapaces de l'UE. M. Stroud signale qu'une stratégie consolidée est en cours d'élaboration par la

Commission européenne au nom de l'UE, mais qu'elle n'est pas encore finalisée. Il pense que le Comité Ornithologique de la Directive Oiseaux se réunira au printemps 2014 à ce sujet.

Partage de données

130. Mme Crockford lance une discussion sur le partage des données. M. Prommer déclare que certains gestionnaires de projet sont réticents à divulguer des données pour diverses raisons : certaines informations relatives aux projets peuvent être confidentielles ; certaines peuvent avoir une valeur commerciale ; et d'autres peuvent être sensibles pour des questions de conservation. Le Président estime qu'il est néanmoins utile de savoir qui fait quoi, même si les détails des travaux du projet ne sont pas révélés. M. Stroud déclare qu'à travers le Réseau national de la biodiversité du Royaume-Uni, des ensembles de données peuvent être compilés partiellement (et les informations confidentielles retirées). M. Musyoki appelle à la définition de protocoles d'accord sur le partage des données, afin que les informations puissent être fournies pour alimenter les connaissances tout en sachant qu'elles ne seront pas utilisées à mauvais escient. M. Williams a connaissance de mécanismes grâce auxquels les partenaires de BirdLife International peuvent partager des informations via leur zone de données. M. Kenward demande si l'Unité de coordination est en contact avec WCMC et le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF - Global Biodiversity Information Facility). L'Unité de coordination n'est pas directement en contact avec ces organismes, mais le Secrétariat de la CMS l'est. M. Williams précise qu'il est soucieux d'éviter une prolifération de différentes bases de données et de différents formats.

Action TAG1-17 : Les membres du TAG envisageront de fournir des exemples de protocoles de partage de données.

Système de rapport en ligne de la CMS

131. M. Heredia présente les progrès du système de rapport en ligne (ORS - Online Reporting System) développé pour la Famille CMS et pour d'autres AEM. Il s'agit d'une plate-forme électronique qui permet une adaptation des questionnaires à des besoins particuliers ainsi que la saisie des réponses en ligne. Le système a été conçu par WCMC en collaboration avec l'AEWA qui a été le premier à l'utiliser pour les rapports nationaux soumis à la MOP5 en avril 2012. La CMS utilisera le système adapté pour les rapports nationaux que les Parties doivent soumettre à la COP11.

132. Évoquant son expérience avec l'AEWA, M. Størkersen précise qu'il faut un certain temps pour remplir les formulaires la première fois, mais comme les données sont alors stockées, seules l'actualisation des informations doit être saisie par la suite. Le système nécessite une connexion Internet fiable, et la version hors connexion est encore en cours de finalisation.

133. M. Williams voit des avantages évidents à utiliser un système de rapport en ligne ; et note que, lors de la MoS1, les Signataires du MdE ont convenu de l'adopter. Tous sauf deux des Signataires du MdE Rapaces sont des Parties à la CMS. Les détails de la conception du rapport du MdE seront travaillés ultérieurement.

Action TAG1-18 : Élaborer un système de rapport destiné aux Signataires, s'intégrant au système de rapport en ligne existant pour la CMS et l'AEWA - voir TTD Activité 6 « Reporting : Mesures de soutien », Tâche 6.1.

6.7 Activité 7 : Tâches supplémentaires - Enjeux émergents et analyse prospective

134. M. Stroud fait part des expériences menées avec le Groupe d'évaluation scientifique et technique de Ramsar et le Comité technique de l'AEWA, qui utilisent une liste évolutive de questions telles que la grippe aviaire, les maladies de la faune sauvage, et la possibilité de collaborer avec des

secteurs spécifiques (tels que les groupes confessionnels et les groupes de femmes). Certains de ces « rapports de surveillance » sont à l'origine de projets de résolutions soumis à la réunion des Parties à l'AEWA. Il indique qu'une liste de questions émergentes sera préparée pour examen à la deuxième Réunion des Signataires (MoS2). Le Président convient qu'il est maintenant devenu normal que les organes consultatifs entreprennent une certaine analyse prospective.

135. M. Shobrak soulève la question de la disparition d'oiseaux marqués, car il semble que nombre d'entre eux soient intentionnellement ciblés et tués. L'un des problèmes identifiés par M. Williams est que les oiseaux équipés de balises et d'émetteurs sont potentiellement plus faciles à voir, et sont donc plus vulnérables aux chasseurs. Les oiseaux équipés d'émetteurs sont également considérés comme une menace militaire, et M. Williams cite des cas rapportés d'Israël qui a perdu des oiseaux marqués ayant été considérés comme des « espions » par les autorités de certains pays voisins. M. Shobrak explique qu'il est parfois craint que ces oiseaux soient utilisés pour déclencher les défenses radar plutôt que pour espionner comme cela a été rapporté. Il semble qu'une société espagnole développe actuellement un drone qui ressemble exactement à l'Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*). Si ce dispositif vient à être largement utilisé, la conséquence serait probablement l'augmentation du nombre d'oiseaux abattus.

136. Le Président soulève la question des évaluations d'impact environnemental et des impacts des parcs éoliens après leur construction. En général, il estime que le niveau des EIE se révèle être faible. Il signale que Miguel Ferrer en Espagne a maintenant mis au point un moyen par lequel il peut identifier précisément les endroits où placer les éoliennes pour réduire les collisions. M. Kenward ajoute que le travail des fauconniers aux États-Unis, il y a une génération, avait montré quels types de lignes électriques étaient responsables de la plupart des électrocutions. Récemment, la modélisation des mouvements des busards équipés d'émetteurs radio a permis de documenter la planification d'un projet de parc éolien près de Langholm. Il ajoute que les projets financés par la Banque asiatique de développement ou la Banque arabe de développement requièrent des EIE, même si la législation nationale ne le demande pas.

Action TAG1-19 : Planification prospective : (a) Élaborer et adopter un mécanisme permettant d'intégrer une analyse prospective systématique au travail du TAG ; et (b) Identifier les questions émergentes à présenter à la MoS2.

Les vautours et le braconnage des éléphants et des rhinocéros

137. M. Virani déclare qu'il est important de savoir avec quelle rapidité les autorités peuvent réagir aux incidents de braconnage, et avec quelle rigueur elles appliquent la législation et portent les cas devant les tribunaux. L'abattage des oiseaux devrait entraîner des sanctions sévères appropriées. M. Shobrak signale que la relation entre carnivores et charognards est importante, et que les équilibres sont fragiles en raison de la raréfaction des carnivores qui affecte la disponibilité de carcasses pour les vautours.

Changement climatique

138. Il est rappelé que Stuart Housden a mentionné que les effets du changement climatique incluant l'augmentation des précipitations réduisent le succès à l'éclosion et à l'envol des Aigles royaux dans les Hébrides extérieures. Une solution possible pourrait être l'apport de nourriture. M. Williams exprime des inquiétudes au sujet de certaines mesures menées sous la bannière de la conservation des rapaces et ayant pour effet de domestiquer les oiseaux, avec des conséquences sur leur comportement. Les programmes d'apport de nourriture présentent également des risques, notamment en augmentant les risques de propagation des maladies. M. Kenward pense qu'une intervention légère est appropriée, en la combinant avec des efforts de lutte contre les facteurs défavorables.

Autres questions

139. M. Prommer signale que la perte d'habitat secondaire constitue également un problème. En Ukraine et dans la Fédération de Russie où une révolution agricole est en train de supplanter l'agriculture traditionnelle, la quantité de grains restant au sol après la récolte a par exemple diminué.

140. M. Virani précise que lorsqu'il travaillait sur le terrain il y a 16 ans, l'idée de centres de découverte des rapaces émergeait. Avec le changement du paysage africain, il pourrait y avoir plus de demande pour ce type de centres, ayant un fonctionnement commercial et proposant une entrée payante.

141. Fernando Feas (expert - Espagne) fait remarquer que certaines espèces ont connu un tel rétablissement qu'elles sont désormais considérées comme problématiques et sont accusées d'attaquer le bétail. M. Botha déclare qu'il est plausible que des agneaux ou des brebis soient attaqués par des rapaces lors de la mise bas. Le Président annonce que la BBC TV se joindra à la réunion le jour suivant, et que l'une des questions qui sera soulevée concerne l'interaction et les conflits entre la conservation et l'agriculture.

142. M. Prommer déclare que, comme les technologies s'améliorent et deviennent de plus en plus facilement accessibles, des protocoles devraient être établis pour le marquage des oiseaux, et une liste d'espèces prioritaires pouvant faire l'objet de recherche de doctorat devrait être dressée.

143. Le Président déclare que davantage de personnes doivent être formées à manipuler les oiseaux pour le marquage, soulignant que M. Kenward a été appelé deux fois au cours de la réunion pour former au marquage de Buses variables (*Buteo buteo*).

144. M. Botha déclare que la valeur des services écosystémiques fournis par les rapaces devrait être calculée. Le commerce des produits issus des rapaces pour une utilisation dans la médecine traditionnelle est évalué à 100 000 rands sud-africains chaque année dans l'est du Zululand seulement. M. Williams cite d'autres cas : les Faucons de l'Amour consomment des insectes et aident ainsi à protéger les cultures tout en réduisant le recours aux pesticides ; et l'effondrement des populations de vautours en Inde a conduit à une augmentation du nombre de chiens errants, entraînant une augmentation des cas de rage chez l'homme. M. Stroud souligne que le Plan d'action du MdE fait référence à l'étude des croyances entourant les rapaces nocturnes en Afrique.

Plan d'action

145. Mme Crockford présente un plan pour hiérarchiser les actions, basé sur des années d'expérience avec les AEM et les instances internationales. Elle montre sous forme de tableau les activités déjà entreprises et les plans d'action par espèce en cours, avec une échelle de priorité représentée par un code couleur, indiquant les plans existants (certains préparés par M. Heredia dans les années 1990) ou les projets LIFE+ en cours, et là où ils seraient nécessaires de manière urgente. La possibilité d'organiser des ateliers dans le cadre de projets LIFE pourrait être explorée. Un critère pour élever le niveau de priorité pourrait être le nombre de Signataires du MdE qui sont aussi des États de l'aire de répartition d'une espèce.

146. M. Prommer précise que l'une des conditions imposées par la Commission européenne sur les projets LIFE est la révision quinquennale des plans d'action par espèce. M. Williams ajoute que le projet de Plan d'action mondial pour le Faucon sacré (SakerGAP - Saker Falcon Global Action Plan) sera présenté à la COP11 de la CMS et prendra en compte les spécificités de l'Europe.

Liste des propositions de projet

147. M. Williams parcourt la liste de propositions de projet de recherche qui ont été reçues et traitées par l'Unité de coordination ; et sollicite les observations des participants à la réunion. Les grandes lignes des projets ont été diffusées par voie électronique aux membres du TAG avant la réunion. M. Williams souligne qu'il est demandé au TAG de donner uniquement un avis sur les projets ; il revient en effet aux Signataires de décider si des projets, le cas échéant, pourront être financés, si les ressources le permettent. La liste des projets sera examinée périodiquement et de nouveaux candidats seront ajoutés comme cela s'est produit après l'atelier de planification des parties prenantes du Groupe de travail sur le Faucon sacré, tenu à Abou Dhabi en septembre 2013.

148. Selon M. Shobrak, le TAG a besoin d'une méthodologie scientifique solide sur laquelle fonder ses avis. Il estime que les catégories de priorités « faible-moyenne-haute » sont trop simplistes, et préfère un système de notation. M. Virani craint que les espèces mal connues soient désavantagées et qu'elles puissent perdre même si la nécessité d'un effort de recherche ou de conservation est plus grande en ce qui les concerne. M. Stroud suggère que le TAG adapte les lignes directrices utilisées par l'AEWA qui, selon lui, fournissent des orientations sans être trop prescriptives et donnent une brève description des dispositions et des critères, y compris une exigence de rapports réguliers sur les projets financés. M. Heredia signale que le Programme de petites subventions (SGP - Small Grants Programme) de la CMS dispose également d'une série de critères d'admissibilité. L'appel à projet le plus récent au titre du SGP de la CMS a donné lieu à 46 demandes, dont certaines concernent des rapaces

149. Il est convenu que l'Unité de coordination préparera des orientations révisées pour une utilisation par le MdE sur le modèle de l'AEWA. Les projets seront mis en ligne sur l'espace de travail du TAG. Comme il n'y a pas de fonds dédié pour financer les projets, il n'y aura pas d'appel à projet formel. Les membres du TAG examineront la liste des propositions de projet et feront des recommandations sur le niveau de priorité de ces propositions. La liste sera ensuite diffusée par l'Unité de coordination aux Signataires du MdE Rapaces pour un appel à manifestation d'intérêt pour des contributions volontaires.

Action TAG1-20 : L'Unité de coordination diffusera les propositions de projet aux membres du TAG accompagnées d'un tableau d'évaluation révisé intégrant certains points du modèle de l'AEWA.

Action TAG1-21: L'Unité de coordination rassemblera les observations des membres du TAG et les communiquera aux Signataires avec l'ensemble des propositions de projet.

7. Hiérarchisation des tâches

150. Le Président déclare que son intention est de parcourir les tâches et d'assigner des responsabilités aussi rapidement que possible, tout en étant conscient du fait que certains participants devront quitter la réunion plus tôt pour prendre l'avion. La date limite pour l'action, sauf indication contraire, sera la mi-novembre 2014. Il note également que quatre membres du TAG ne sont pas présents et qu'ils voudront peut-être également être associés aux travaux intersessions. L'Unité de coordination est chargée d'organiser une téléconférence avec les membres du TAG absents, idéalement dans les deux semaines suivant la réunion.

Action TAG1-22 : L'Unité de coordination organisera une téléconférence avec les membres du TAG qui n'ont pas pu assister à la TAG1, idéalement dans les deux semaines suivant la réunion.

151. Jenny Renell (Unité de coordination) a déjà pris en charge la liste des activités et tenté de remplir les documents de suivi des tâches (TTD - Task Tracking Documents). Le projet de plan de travail contient une liste récapitulant tous les TTD. Le Président convient que le processus proposé

semble raisonnable, mais demande quels sont les délais d'action et de rendu des rapports, étant donné que la date de la MoS2 du MdE Rapaces n'est pas encore fixée. Tout en laissant 60 jours pour la compilation des documents pour la MoS2, le meilleur délai pour l'achèvement des tâches serait juillet 2015. Mme Renell souligne que les documents affichés à l'écran ont été préparés avant la réunion et qu'ils ne tiennent pas compte de la structure modifiée proposée par Mme Crockford. L'Unité de coordination révisera les documents ultérieurement pour intégrer les suggestions acceptées par le TAG. Un rapport du TAG devra être présenté à la MoS2 pour qu'elle prenne note des progrès accomplis dans la réalisation d'une série de tâches.

152. Le TTD contient une description, un ordre de priorité, le nom d'une personne ressource ou d'une organisation, les noms des autres personnes associées, le produit ou le résultat, l'applicabilité géographique, le public, les interdépendances, les besoins financiers et les liens avec d'autres processus tels que la CMS, le Conseil scientifique de la CMS, le Comité technique de l'AEWA, la Convention de Ramsar et d'autres encore, et une rubrique « divers ». Il est demandé au TAG d'identifier la personne ou l'organisation ressource, et d'attribuer un niveau de priorité lors de la réunion en cours.

153. L'Activité 1 « Amélioration de la protection » est jugée essentielle, et Vicky Jones de BirdLife International est désignée comme personne ressource, assistée de M. Botha et M. Shobrak.

154. M. Shobrak précise que la nouvelle taxonomie de BirdLife International devrait être publiée en mai ou juin. Il est également prévu que la COP11 de la CMS prenne une décision sur la référence qui sera utilisée pour les annexes de la Convention. Sans sous-estimer l'importance de la taxonomie, M. Williams estime que cette question ne doit pas entraîner de retards dans d'autres actions de conservation plus urgentes.

155. M. Virani déclare que le TAG pourrait assurer la liaison avec le Groupe de spécialistes de l'UICN sur les vautours et le Réseau asiatique pour la recherche et la conservation des rapaces (ARRCN - Asian Raptor Research and Conservation Network) ; et propose que M. Botha et M. Shobrak soient associés.

156. Au sujet des sites, M. Stroud déclare que cela peut constituer une question délicate, et que BirdLife International devra consulter les Signataires avant qu'une proposition formelle ne soit déposée. La liste des sites présentée à la MoS1 contient quelques erreurs concernant le Royaume-Uni, et le Gouvernement britannique souhaite avoir la possibilité d'examiner les prochains projets de liste.

157. M. Kenward suggère que le Peregrine Fund et BLI dirigent l'Activité 2 « Protection et/ou gestion des sites importants et des voies de migration ». M. Botha déclare que les partenaires BLI nationaux concernés doivent également être associés, et les membres du TAG suivants se portent volontaires : M. Shobrak, M. Virani, M. Feas, M. Prakash, Mme Crockford, M. Stroud et M. de Roland. Cette tâche est également classée comme essentielle. Mme Crockford suggère d'ajouter un sous-point concernant la nécessité d'élaborer des plans d'action par espèce. M. Stroud mentionne le lien avec l'évaluation des menaces et des pressions exercées sur les oiseaux requise en vertu de l'article XII de la Directive Oiseaux de la CE.

158. Il est convenu que les tâches relatives aux lignes électriques et aux infrastructures liées aux énergies renouvelables restent groupées car, selon toute probabilité, elles seront traitées par le Groupe de travail proposé par la CMS. La persécution (abattage illégal) sera traitée séparément. Les partenaires avec qui des contacts doivent être établis ou maintenus sont BirdLife International, Peregrine Fund et Endangered Wildlife Trust en raison de son programme sur les rapaces. Les membres choisis pour siéger au Groupe de travail « Lignes électriques et infrastructures liées aux énergies renouvelables » (Activité 3, Tâches 3.1 et 3.2) sont les suivants : M. Virani, Mme Crockford (responsable du Groupe de travail), M. Javed, M. Botha, M. Heredia, M. Prommer et M. Shobrak. Ce

domaine d'activité est considéré comme essentiel, et le travail doit commencer dès à présent de telle sorte qu'un rapport intermédiaire soit soumis au Conseil scientifique de la CMS. Les attributions du Groupe de travail portent sur le projet IRENA, le projet MSB de la vallée du Rift, et tout projet de résolution pour la COP11.

159. M. Virani déclare que le Sommet panafricain sur l'énergie actuellement proposé pourrait avoir lieu dans les six mois, lorsque son financement sera assuré.

Activité 3, Tâche 3.3 « Persécution (abattage illégal) »

160. M. Williams rappelle que l'empoisonnement a été exclu de ce point et qu'il est traité comme une menace distincte. Bien que considéré comme un élément essentiel du travail, il est reconnu que la recherche des solutions sera un exercice à long terme. Il est convenu que M. Musyoki et Mme Crockford dirigeront les travaux sur ce sujet, assistés de M. Botha, M. Kenward, M. Feas et M. Prommer. Le Groupe de travail devra assurer la liaison avec le Groupe de travail panméditerranéen de la CMS (s'il est constitué, comme cela est prévu), la Convention de Berne et le Groupe de travail sur le Faucon sacre. Mme Crockford suggère de consolider les résultats de l'étude de cas sur le Faucon de l'Amour. M. Kenward invite à la prudence dans la formulation du mandat du Groupe de travail en précisant que la mention de « persécution » a des connotations affectives et n'encouragera pas la coopération de la communauté des chasseurs.

Activité 3, Tâche 3.4 « Empoisonnement »

161. M. Williams reconnaît que dans la perspective de la COP11 de la CMS, il n'est pas envisageable de compter sur M. Heredia qui, de toute façon, n'est pas membre du TAG. Le Président souligne que la CMS a déjà constitué un groupe de travail sur le sujet, présidé par Richard Shaw ; ainsi ce domaine de travail ne devrait pas être trop lourd pour le TAG.

162. Il est convenu que M. Botha et M. Prakash dirigeront le Groupe de travail du TAG sur l'empoisonnement, soutenus par M. Stroud, M. Kenward, Mme Crockford, M. Prommer, M. Musyoki et M. Shobrak. Ce travail est considéré comme hautement prioritaire, et les principaux partenaires sont le groupe de travail CMS, le Groupe de l'UICN sur l'utilisation durable et les moyens de subsistance, ainsi que les associations internationales de chasse.

163. M. Heredia souligne que l'intérêt de la CMS pour cette question a émergé grâce à l'engagement de la Convention de Berne dans la région méditerranéenne. Il est entendu que la CMS pourrait vouloir adopter une perspective mondiale du problème plutôt qu'une perspective régionale.

Activité 4 « Sensibilisation »

164. Il s'agit d'une question transversale, et la nécessité de la traiter comme une tâche distincte fait l'objet d'une discussion. M. Kenward estime qu'il s'agit d'une tâche complexe et potentiellement délicate, qui risque d'être reléguée à un niveau de priorité inférieur. Le TAG décide toutefois de lui attribuer une forte priorité. Mme Crockford suggère que des priorités soient établies parmi les questions devant faire l'objet de campagnes de sensibilisation.

165. M. Prommer et M. Botha sont désignés pour diriger les travaux sur ce sujet, assistés par M. Kenward, M. Shobrak, M. Feas et M. Javed. M. Kenward souligne qu'il est nécessaire que le Groupe de travail soit multilingue, et il est convenu qu'il travaille en liaison avec des experts en relations publiques et en communication. Aucun délai particulier n'est fixé pour l'achèvement des tâches de ce Groupe de travail.

Activité 5 « Suivi »

166. Le travail de suivi est considéré comme essentiel. M. Valkama et M. Stroud sont désignés pour diriger ce Groupe de travail, avec M. Prommer, M. de Roland, M. Javed, M. Botha, Mme Jones, M. Virani et M. Shobrak en tant que membres. Nyambayar Batbayar (représentant de l'Asie - Mongolie), absent à la réunion, est également invité à y participer. M. Kenward proposera une personne [M. Kenward a ensuite nommé M. Janusz Sielicki de l'Association internationale pour la fauconnerie et la conservation des rapaces].

167. Le Groupe de travail devra être en contact avec les initiatives suivantes : EURAPMON, EURING, MoveBank, African Raptor Database, WCMC/GEOSS, European Bird Census Council, Pan-European Bird Monitoring Project, GBIF, Abu Dhabi Global Environmental Data Initiative (AGEDI), Migratory Soaring Birds Project, Mediterranean Raptor Migration Network, et Siberian Environmental Center.

Activité 6 « Mesures de soutien »

168. M. Williams rappelle qu'un certain nombre d'actions sont en cours : M. Heredia a rendu compte des progrès du système de rapport en ligne que les Parties à la CMS vont utiliser pour leur prochaine Conférence des Parties sur la base du modèle mis au point par l'AEWA ; M. Størkersen a présenté l'élaboration de la stratégie de la Norvège ; les États membres de l'UE vont produire des rapports pour la Commission (et sur 28 États membres, 13 sont signataires du MdE). L'objectif de l'Unité de coordination est de pouvoir présenter un projet de modèle de rapport à la MoS2, et cela ne pourra être fait avant qu'on ne dispose d'indications sur le contenu des stratégies et sur la manière dont le MdE est mis en œuvre par les Signataires.

169. Mme Crockford rappelle que les rapaces peuvent être intégrés dans les SPANB, et que cela donne un certain poids politique supplémentaire. Elle demande cependant si les ressources et les capacités sont suffisantes pour que cela soit réalisé, et elle suggère que l'on demande à un Signataire de tester certaines options dans ce sens. M. Williams renvoie aux orientations de la CMS, aux orientations du MdE Rapaces sur l'élaboration de stratégies et au projet de rapport de l'UE dans lequel des liens sont établis avec les SPANB.

170. Une haute priorité est attribuée à cette tâche, et M. Thompson, M. Størkersen et M. Javed sont invités à la diriger, soutenus par Mme Crockford, M. Stroud, M. Musyoki et M. Prakash. Umeed Khalid (représentant de l'Asie - Pakistan), absent à la réunion, sera aussi invité à y prendre part. Il est également convenu que le Secrétariat de l'AEWA sera consulté sur cette question.

Autres questionsRecherche de financements

171. M. Williams indique que l'Unité de coordination dispose d'un budget principal limité mais qu'elle travaille en collaboration avec le Secrétariat du MdE Dugong pour développer une stratégie conjointe de recherche de financements.

Changement climatique, sécurité alimentaire, et évolution des paysages

172. Ces questions doivent être examinées parallèlement à d'autres menaces et pressions (voir ci-dessus).

Analyse prospective

173. Le Président propose que cette thématique constitue une tâche distincte, et il suggère qu'elle fasse l'objet d'un document pour la MoS2 basé sur le document de l'AEWA présenté par M. Stroud. Il est convenu d'ajouter cette tâche à la liste en tant qu'Activité 7.

174. M. Thompson et M. Javed sont invités à diriger cette activité avec le soutien de l'ensemble du TAG. Une haute priorité est attribuée à cette tâche.

Action TAG1-23 : L'Unité de coordination inclura l'« analyse prospective » au plan de travail du TAG dans « Autres activités/actions » - aucun TTD nécessaire.

Vautours

175. M. Stroud soulève la question de la précarité de l'état des vautours, qui selon lui pourrait faire l'objet d'une résolution à la MoS2. M. Virani confirme qu'il s'agit certainement d'un groupe très menacé en Afrique, et M. Botha en convient également. M. Stroud déclare qu'il serait heureux d'en coordonner la rédaction mais qu'il aurait besoin de contributions pour le contenu. M. Williams suggère également de soulever la question lors de la COP11 de la CMS à travers l'organisation d'un événement parallèle. Mme Crockford suggère que, comme il y aura probablement de nombreuses résolutions à la COP11 de la CMS, il pourrait être préférable de s'assurer que les questions relatives aux vautours sont effectivement mentionnées dans les textes appropriés, et de prévoir une résolution sur ce sujet pour la MoS2. De nouveaux éléments indiquant que certaines autres espèces du genre *Gyps* sont migratrices, il pourrait être envisagé d'inscrire les plus menacées aux annexes de la CMS. Des informations de fond pourront être fournies à toute personne intéressée par le développement de cette option. M. Kenward déclare que l'inscription d'une espèce présente des avantages car elle attire l'attention sur cette espèce, mais il craint que les procédures d'inscription ne détournent dans l'immédiat de l'objectif de conservation. M. Prommer souligne que l'inscription au titre d'accords internationaux constitue un critère d'éligibilité pour certains mécanismes de financement.

Action TAG1-24 : L'Unité de coordination donnera suite à l'offre de David Stroud de coordonner la rédaction d'une résolution sur la situation précaire des vautours, pour la MoS2.

8. Élaboration du plan de travail du TAG pour 2014-2015

176. M. Williams demande à ce que la structure du plan de travail soit approuvée d'une manière générale plutôt qu'examinée point par point. L'Unité de coordination produira une version plus élaborée comprenant un texte bref ainsi qu'un calendrier, et la fera circuler aux membres du TAG pour commentaires. L'intention est de produire un document évolutif qui puisse être adapté selon les besoins.

Action TAG1-25 : Une fois les TTD finalisés, l'Unité de coordination : (a) produira un plan de travail consolidé, incluant un texte bref et un calendrier ; et (b) le diffusera aux membres du TAG pour commentaires.

Adhésion

177. Les termes de référence du TAG permettent au Président d'inviter d'autres personnes à participer à des réunions lorsque leur expertise peut apporter un soutien au TAG. Le Président rappelle qu'il a été suggéré que la présence de gestionnaires de terrain et de chasseurs pourrait être bénéfique, ainsi que celle d'experts dans les domaines de la recherche de consensus et de la

communication. M. Virani suggère que Rob Davies, avec sa connaissance de l'ARDB, ou Ian Newton, qui travaille actuellement en Ouganda, soient invités à l'avenir.

Initiative en faveur des vautours du genre *Gyps*

178. En s'appuyant sur le projet du partenaire de BirdLife en Bulgarie sur le Vautour percnoptère, il est suggéré que toutes les espèces du genre *Gyps* soient considérées ensemble, en vue de la tenue d'un atelier avant la MoS2. M. Musyoki estime qu'il serait plus cohérent de traiter ensemble un groupe d'espèces confrontées à des menaces semblables, plutôt que d'avoir une multitude de plans d'action par espèce. Cette suggestion est approuvée, sous réserve de la disponibilité des ressources.

Action TAG1-26 : L'Unité de coordination inclura dans le plan de travail du TAG la proposition d'un atelier sur les vautours du genre *Gyps*, en tant qu'action potentielle au titre de l'analyse prospective.

9. Attribution des tâches et délais

179. Cet exercice a été essentiellement réalisé sous le point précédent, avec le développement de documents de suivi des tâches (TTD), ainsi qu'en définissant les personnes responsables (dirigeant les groupes de travail) et les délais pour l'achèvement des tâches déjà identifiées.

10. Session de formation sur l'espace de travail en ligne

180. Mme Renell conduit en direct une démonstration des caractéristiques de l'espace de travail en ligne du MdE Rapaces. Celui-ci présente des sections séparées pour le TAG, le Groupe de travail sur le Faucon concolore, et le Groupe de travail sur le Faucon sacre. Mme Renell explique le fonctionnement du Wiki, et David Stroud déclare que cette fonction était encore à ses débuts sur l'espace de travail pionnier de l'AEWA.

181. L'Unité de coordination s'efforcera de mettre en ligne tous les documents de suivi des tâches sur l'espace de travail avant la fin janvier.

182. Les membres du TAG sont encouragés à utiliser l'espace de travail en ligne et à se familiariser avec son fonctionnement. Le personnel de l'Unité de coordination est prêt à apporter des conseils et un appui, y compris par téléphone, au besoin.

11. Clôture de la réunion

183. En l'absence de « Questions diverses », le Président invite à clore le débat, ajoutant que la réunion été très productive grâce à la bonne organisation de l'Unité de coordination et à la participation active des membres du TAG. Des remerciements sont adressés au Gouvernement écossais, au SNH et au Defra qui ont soutenu la réunion. Les propositions sur le lieu de la prochaine réunion du TAG, prévue dans un an environ, peuvent être transmises à l'Unité de coordination.

Annexe I : Liste des participants

MEMBRES DE GROUP GROUPE CONSULTATIF TECHNIQUE

Mr. Andre Botha
 Manager: Birds of Prey Programme
 Endangered Wildlife Trust
 Private Bag X11 Building K2, Pinelands Office
 park, Ardeer Road, Modderfontein
 1609 Johannesburg
 South Africa
 Tel: +27829625725
andreb@ewt.org.za

Ms. Nicola Crockford
 RSPB International Species Policy Officer
 BirdLife International
 The Lodge
 SG19 2DL Sandy
 United Kingdom
 Tel: +44 1767 693072
nicola.crockford@rspb.org.uk

Mr. Fernando Feas
 Board Member
 International Association of Falconry (IAF)
 Lagasca 36
 28001 Madrid
 Spain
 Tel: +34609209212
ffeasc@telefonica.net

Dr. Salim Javed
 Manager, Terrestrial Assessment & Conservation
 Environment Agency - Abu Dhabi
 Maroor Street
 P.O. Box 45553, Abu Dhabi
 United Arab Emirates
 Tel: +97126934711
sjaved@ead.ae

Dr. Vicky Jones
 Senior Flyways Officer (Science)
 Birdlife International
 1 Wellbrook Court, Girton Road
 CB30NA Cambridge
 United Kingdom
 Tel: +44 1223277318
vicky.jones@birdlife.org

Dr. Charles Mutua
 Ag. Head of Species Research Programs
 Kenya Wildlife Service
 Langata Road
 P.O. Box 40241
 00100 Nairobi
 Kenya
 Tel: +254 722826911
cmusyoki@kws.go.ke

Mr. Vibhu Prakash
 Dy. Director/Principal Scientist
 Bombay Natural History Society
 Hornbill House, S. B. Singh Road
 400001 Mumbai
 India
 Tel/Fax: +91 1733264426
vibhu.mathur@gmail.com

Mr. Mátyás Prommer
 MME/BirdLife Hungary
 Költő u.21.
 1121 Budapest
 Hungary
 Tel: +36205531296
prommer.matyas@mme.hu

Mr. Lily Arison Rene de Roland
 National Director
 The Peregrine Fund Madagascar Project
 Lot Vr 58 Ter Fenomanana Mahazoarivo
 P.O. Box 4113
 261 Antananarivo
 Madagascar
 Tel: +261 202221546/261337365719
lilyarison@yahoo.fr

Prof. Mohammed Shobrak
 Professor at University of Taif
 Al Haweyah Street
 P.O. Box 888
 21974 Taif
 Saudi Arabia
 Tel/Fax: +966 12 7241880
mshobrak@gmail.com

Prof. Des Thompson
Principal Adviser
Scottish Natural Heritage
Silvan House, 231 Corstorphine Road
EH12 7AT Edinburgh
United Kingdom
Tel: +44 131 316 2630
Des.Thompson@snh.gov.uk

Dr. Jari Valkama
Senior Curator
Finnish Museum of Natural History
Pohjoinen Rautatiekatu 13

00100 Helsinki
Finland
Tel: +358 50 582 0572
jari.valkama@helsinki.fi

Dr. Munir Virani
Africa Program Director
The Peregrine Fund
P.O. Box 45111-00100
00100 Nairobi
Kenya
Tel: +254733748922
tpf@africaonline.co.ke

OBSERVATEURS

Mr. Hugh Dignon
Head of Wildlife Management for the Scottish
Government
Wildlife Protected Areas, Directorate for
Environment and Forestry
The Scottish Government
United Kingdom
Hugh.Dignon@scotland.gsi.gov.uk

Dr. Borja Heredia
Head of Avian Species Team
CMS Secretariat
Platz der Vereinten Nationen
53113 Bonn
Germany
Tel: +492288152422
bheredia@cms.int

Mr. Stuart Housden
Director
Royal Society for the Protection of Birds (RSPB)
Scotland
United Kingdom
stuart.housden@rspb.org.uk

Prof. Robert Kenward
Vice-chair (Europe)
IUCN Sustainable Use and Livelihoods Specialist
Group
Stoborough Croft
BH20 5AJ Wareham
United Kingdom
Tel: +447720843684
reke@ceh.ac.uk

Mr. Stephen Murphy
Ornithologist
Natural England
United Kingdom
Stephen.Murphy@naturalengland.org.uk

Mr. Paul Robertson
Scottish Natural Heritage
Leachkin Road
Iv3 8NW
United Kingdom
Tel: +441463 725 265
paul.robertson@snh.gov.uk

Mr. Patrick Stirling-Aird
Secretary
Scottish Raptor Study Group
Old Kippenross
FK15 0LQ Dunblane
United Kingdom
Tel: +441786 824048
pkstirlingaird@live.co.uk

Mr. Øystein Størkersen
Principal advisor
Norwegian Environment Agency
P.O.Box 5672 Sluppen
Brattørkaia 15B
7485 Trondheim
Norway
Tel: +47 7358 0500
oystein.storkersen@miljodir.no

Mr. David Stroud
Senior Ornithologist
Joint Nature Conservation Committee
Monkstone House
City Road PE1 1JY
United Kingdom
Tel: +44 1733 866810
David.Stroud@jncc.gov.uk

L'UNITÉ DE COORDINATION DU MDE RAPACES

CMS OFFICE - ABU DHABI
c/o Environment Agency - Abu Dhabi
P.O. Box 45553
Abu Dhabi, United Arab Emirates

Mr. Nick P. Williams
Programme Officer (Birds of Prey - Raptors)
Tel: + 97126934624
nwilliams@cms.int

Ms. Jenny Renell
Associate Programme Officer
Tel: + 97126934523
jrenell@cms.int

Annexe II : Actions TAG1

Action TAG1-1 : Examiner la possibilité d'établir dans le futur une alliance des « Amis du MdE Rapaces » avec l'objectif de permettre aux groupes intéressés de coopérer avec le MdE et de contribuer à ses travaux.

Action TAG1-2 : Adopter un modèle de document de suivi des tâches (TTD - Task Tracking Document) permettant d'organiser et de planifier les tâches du TAG ; et identifier les groupes de travail et un membre chargé de diriger chaque tâche.

Action TAG1-3 : Questions taxonomiques : (a) reporter l'examen de la question de la taxonomie jusqu'à ce qu'elle soit examinée par la COP11 de la CMS ; (b) après la COP11, réévaluer les implications de la question de la taxonomie en général sur les inscriptions des espèces à l'Annexe 1 du MdE ; et (c) réduire au minimum de manière générale le travail du TAG sur les questions taxonomiques lorsque les avantages directs pour la conservation sont limités.

Action TAG1-4 : Élaborer une liste révisée des sites clés, incluse dans le Plan d'action annexé au MdE Rapaces, et qui sera transmise par l'Unité de coordination aux Signataires pour examen

Action TAG1-5 : Mettre en place un sous-groupe dirigé par la représentante de BirdLife International pour rassembler les preuves du statut migratoire des vautours africains, afin d'envisager l'inscription éventuelle des espèces concernées aux annexes du MdE (et de la CMS).

Action TAG1-6 : Élaborer le plan de travail du TAG, en tenant compte de certains aspects proposés par la représentante de BirdLife International.

Action TAG1-7 : Attendre le résultat des délibérations du Groupe de travail sur le Faucon sacre avant de décider si des lignes directrices supplémentaires sur la réintroduction d'espèces sont nécessaires.

Action TAG1-8 : L'Unité de coordination demandera à la personne dirigeant le Groupe de travail sur l'amélioration de la protection [Vicky Jones] d'inclure dans les activités du Groupe l'établissement de la liste des données relatives aux menaces pesant sur les rapaces.

Action TAG1-9 : L'Unité de coordination publiera sur l'espace de travail en ligne du MdE Rapaces les « *Lignes directrices pour atténuer les conflits entre oiseaux migrateurs et lignes électriques* » de la CMS et la résolution 10.11 « *Lignes électriques et oiseaux migrateurs* ».

Action TAG1-10 : Lignes électriques : (a) L'Unité de coordination demandera à Mátyás Prommer la carte de Hongrie figurant les réseaux de lignes électriques et les sites importants pour les oiseaux ; et (b) Le Groupe de travail du TAG sur les lignes électriques et les infrastructures liées aux énergies renouvelables recommandera aux Signataires de développer des cartes figurant les réseaux de lignes électriques et les ZICO, et de les utiliser pour la planification des aménagements.

Action TAG1-11 : L'Unité de coordination assurera la liaison avec le Secrétariat de la CMS pour envisager d'approcher l'IRENA sur la possibilité d'organiser un atelier appuyé par le secteur de l'énergie et portant sur les impacts des infrastructures liées à l'énergie sur les oiseaux migrateurs.

Action TAG1-12 : L'Unité de coordination travaillera avec le Secrétariat de la CMS pour encourager le Secrétaire exécutif à écrire à l'USAID, les félicitant de l'initiative Power Africa, notant les risques de l'expansion des réseaux d'électricité africains pour les oiseaux migrateurs, et soulignant la possibilité d'utiliser les meilleures normes de construction dès le départ.

Action TAG1-13 : L'Unité de coordination encouragera la Famille CMS à travailler en étroite collaboration avec le pôle « produits chimiques » des AEM ; à poursuivre sa collaboration avec la Convention de Berne en Europe et au-delà ; et à continuer à être proactive pour faire connaître la menace que constitue l'empoisonnement pour les rapaces migrateurs.

Action TAG1-14 : Le membre dirigeant le Groupe de travail du TAG sur l'empoisonnement veillera à ce que les points soulevés à propos de l'empoisonnement, y compris sur les différents types d'empoisonnement, soient intégrés dans le document de suivi des tâches correspondant (Activité 3, Tâche 3.4).

Action TAG1-15 : Le Groupe du TAG sur le suivi et la recherche identifiera des mécanismes permettant de communiquer plus efficacement sur les possibilités de bénévolat pour les activités de conservation des rapaces, notamment afin de recruter des bénévoles des États européens.

Action TAG1-16 : Le Groupe du TAG sur le suivi et la recherche examinera plus avant la possibilité d'établir une liste d'experts sur le suivi pouvant potentiellement fournir des conseils ou participer à des études.

Action TAG1-17 : Les membres du TAG envisageront de fournir des exemples de protocoles de partage de données.

Action TAG1-18 : Élaborer un système de rapport destiné aux Signataires, s'intégrant au système de rapport en ligne existant pour la CMS et l'AEWA - voir TTD Activité 6 « Reporting : Mesures de soutien », Tâche 6.1.

Action TAG1-19 : Planification prospective : (a) Élaborer et adopter un mécanisme permettant d'intégrer une analyse prospective systématique au travail du TAG ; et (b) Identifier les questions émergentes à présenter à la MoS2.

Action TAG1-20 : L'Unité de coordination diffusera les propositions de projet aux membres du TAG accompagnées d'un tableau d'évaluation révisé intégrant certains points du modèle de l'AEWA.

Action TAG1-21 : L'Unité de coordination rassemblera les observations des membres du TAG et les communiquera aux Signataires avec l'ensemble des propositions de projet.

Action TAG1-22 : L'Unité de coordination organisera une téléconférence avec les membres du TAG qui n'ont pas pu assister à la TAG1, idéalement dans les deux semaines suivant la réunion.

Action TAG1-23 : L'Unité de coordination inclura l'« analyse prospective » au plan de travail du TAG dans « Autres activités/actions » - aucun TTD nécessaire.

Action TAG1-24 : L'Unité de coordination donnera suite à l'offre de David Stroud de coordonner la rédaction d'une résolution sur la situation précaire des vautours, pour la MoS2.

Action TAG1-25 : Une fois les TTD finalisés, l'Unité de coordination : (a) produira un plan de travail consolidé, incluant un texte bref et un calendrier ; et (b) le diffusera aux membres du TAG pour commentaires.

Action TAG1-26 : L'Unité de coordination inclura dans le plan de travail du TAG la proposition d'un atelier sur les vautours du genre *Gyps*, en tant qu'action potentielle au titre de l'analyse prospective.